

HUNDRED AND ELEVENTH PLENARY MEETING

Held in the General Assembly Hall, at Flushing Meadow, New York on Thursday, 13 November 1947, at 8 p.m.

President: Mr. O. ARANHA (Brazil).

67. Continuation of the discussion on the establishment of an interim committee of the General Assembly

The PRESIDENT: I call upon the representative of Poland.

Mr. LANGE (Poland): In the name of the Polish delegation, I want to explain briefly—and I mean briefly—the reasons why my delegation is going to vote against the resolution on the establishment of an interim committee of the General Assembly.¹

The reasons are three-fold: First, we doubt the political wisdom of establishing such an interim committee; second, we doubt the compatibility of such a committee with the provisions of the Charter; and third, we doubt the practical usefulness of such a committee.

The political and legal doubts which are in our mind are very closely connected with each other. They are both based on the fact that, if this proposal for an interim committee is adopted, it will change the fundamental structure of our Organization. The structure of our Organization, as provided in the Charter, is based on the existence, on one side, of the Security Council, which is charged with the primary responsibility for the maintenance of international peace and security; and the existence, on the other side, of the General Assembly, plus certain other organs.

The Security Council is a permanent institution which sits continuously. The General Assembly, as clearly provided in Article 20 of the Charter, is to meet in regular annual sessions and in such special sessions as occasion may require. In other words, it is not to be an institution in permanent session.

It is true that there is a certain overlapping of the competence of the General Assembly and of the Security Council. The General Assembly is free to discuss and make recommendations on subjects which are also within the competence of the Security Council. On the other hand, in the case of disputes or situations endangering international peace and security, countries have a choice of going either to the General Assembly or to the Security Council.

However, the practical effects of this choice are influenced by the fact that the Security Council is in permanent session and you can go there at any time without delay, whereas the General Assembly meets only once a year, or in

CENT-ONZIEME SEANCE PLENIERE

Tenue dans la salle de l'Assemblée générale, à Flushing Meadow, New-York, le jeudi 13 novembre 1947, à 20 heures.

Président: M. O. ARANHA (Brésil).

67. Suite de la discussion relative à la création d'une commission intérimaire de l'Assemblée générale

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La parole est au représentant de la Pologne.

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*): An nom de la délégation de la Pologne, je voudrais expliquer brièvement—je dis bien brièvement—les raisons pour lesquelles ma délégation votera contre la résolution tendant à la création d'une commission intérimaire de l'Assemblée générale¹.

Ces raisons sont de trois ordres: en premier lieu, nous doutons qu'il soit sage, au point de vue politique, de créer une telle commission intérimaire; en second lieu, nous doutons que l'institution d'une telle commission soit compatible avec les dispositions de la Charte; enfin, nous doutons de l'utilité pratique d'une telle commission.

Les doutes que nous éprouvons au point de vue politique et au point de vue juridique sont étroitement liés. Ils se fondent sur le fait que si l'on décide, conformément à cette proposition, de créer une commission intérimaire, la structure fondamentale de notre Organisation en sera modifiée. La structure de notre Organisation, telle que la Charte l'a prévue, se fonde sur l'existence d'une part du Conseil de sécurité, dont la mission essentielle est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et d'autre part sur l'existence de l'Assemblée générale, plus certains autres organes.

Le Conseil de sécurité est une institution permanente, qui siège continuellement. L'Assemblée générale, comme le prévoit nettement l'Article 20 de la Charte, doit se réunir en sessions annuelles ordinaires et, lorsque les circonstances l'exigent, en sessions extraordinaires. En d'autres termes, ce n'est pas un organisme appelé à siéger continuellement.

Il est exact qu'il y a un certain chevauchement entre la compétence de l'Assemblée générale et celle du Conseil de sécurité. L'Assemblée générale peut discuter sur des questions qui sont également du ressort du Conseil de sécurité et peut présenter des recommandations à leur sujet. D'autre part, dans le cas de différends ou de situations qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales, les Etats peuvent, à leur choix, s'adresser soit à l'Assemblée générale, soit au Conseil de sécurité.

Toutefois ce choix est influencé, dans la pratique, par le fait que le Conseil de sécurité siège à titre permanent et qu'on peut s'adresser à lui à tout moment sans avoir à attendre, alors que l'Assemblée générale ne se réunit qu'une fois

¹ See document A/454.

¹ Voir document A/454.

special session from time to time, and you can go there only on these special occasions. This is part of the fundamental structure of our Organization.

If we establish an interim committee with the powers as proposed, then we upset this basic structure. By doing this, we commit an act which is illegal from the point of view of the Charter—the law of our Organization—because the Charter does not provide for the possibility of making the General Assembly an institution which sits permanently. On the other hand, I also doubt the political wisdom of such an act because whatever may be the intentions of the various Governments which have proposed and supported the idea of an interim committee, the fact is that this interim committee will be an organization which will be competitive in relation to the Security Council, and which will undermine the authority and position of that Council. Many delegations have declared this quite openly. Others have claimed to have no such intentions. I am really not interested in what their intentions are. There is a proverb which says: "The road to hell is paved with good intentions".

What interests me is the consequence of the adoption of this resolution. This consequence undoubtedly will be to create an organ which will be competitive with regard to the Security Council, whether designed so, as some delegations believe, or not. That makes no difference.

In studying the resolution which is before us, I notice a certain point which I shall mention only as one example of the many other points which might be raised in order to prove the incompatibility of the proposed interim committee with the provisions of the Charter. I refer to the fact that one of the points states that the interim committee can "conduct investigations and appoint commissions of inquiry within the scope of its duties . . ." We are told that this interim committee is allegedly supposed to be a subsidiary organ. The broad powers which are given to it, the fact that every item which can be put on the agenda of the General Assembly can go before the interim committee, the fact that the interim committee does not have a specified agenda but that items can be brought before it, items which were not discussed in the General Assembly—these facts alone should be sufficient to prove that we are not dealing with a subsidiary organ. However, if there is still any doubt on this score, then the fact which I have just mentioned should be another point in the case; namely, subsidiary organs are subsidiary organs. I read, for the first time, that a subsidiary organ can appoint other subsidiary organs of its own; then, maybe the commissions appointed by the interim committee may appoint other subsidiary organs, and so on, without end.

I think that this very fact, that the interim committee is given power to appoint subsidiary organs of its own, indicates that it is really conceived not as a subsidiary organ but as a con-

par an, ou de temps à autre en session extraordinaire, et qu'on ne peut s'adresser à elle qu'à ce moment-là. Cela fait partie intégrante de la structure fondamentale de notre Organisation.

Si nous créons une commission intérimaire munie des pouvoirs qu'on propose de lui attribuer, nous bouleverserions cette structure fondamentale. Ce faisant, nous commettrions un acte illégal au point de vue de la Charte, qui est la loi de notre Organisation, car la Charte ne prévoit pas la possibilité de faire de l'Assemblée générale une institution qui siège à titre permanent. D'autre part, je doute également de la sagesse politique d'une telle mesure car, quelles que puissent être les intentions des divers Gouvernements qui ont mis en avant et appuyé l'idée d'une Commission intérimaire, c'est un fait que cet organisme se trouvera en concurrence avec le Conseil de sécurité et affaiblira l'autorité de ce Conseil. C'est ce que plusieurs délégations ont déclaré tout à fait ouvertement; d'autres ont affirmé que telles n'étaient pas leurs intentions. Mais leurs intentions ne m'intéressent pas. Il y a un proverbe qui dit: "L'enfer est pavé de bonnes intentions".

Ce qui m'intéresse, ce sont les conséquences de l'adoption de cette résolution. Ces conséquences seront indéniablement la création d'un organe qui sera en concurrence avec le Conseil de sécurité; qu'on le veuille, comme le croient certaines délégations, ou non, le résultat sera le même.

En étudiant la résolution dont nous sommes saisis, je note un certain point que je vais mentionner, simplement à titre d'exemple des nombreuses autres questions que l'on pourrait soulever pour prouver que la commission intérimaire envisagée est incompatible avec les dispositions de la Charte. C'est le fait que l'un des alinéas du projet de résolution prévoit que la commission intérimaire peut "effectuer des enquêtes et désigner des commissions d'enquête, dans la limite des ses fonctions. . . ." On nous dit que cette commission intérimaire est supposée être un organe subsidiaire. Or les larges pouvoirs qui lui sont attribués, le fait que toute question pouvant être inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale peut être portée devant la commission intérimaire, le fait que la commission intérimaire n'a pas d'ordre du jour particulier et qu'on peut lui soumettre des questions qui n'ont pas été discutées à l'Assemblée générale—tout cela suffirait à prouver qu'il ne s'agit pas d'un organe subsidiaire. Si toutefois il subsistait un doute à cet égard, le fait que je viens de mentionner devrait renforcer ma thèse. Les organes subsidiaires sont des organes subsidiaires. C'est la première fois que je vois qu'un organe subsidiaire peut nommer d'autres organes qui lui sont subsidiaires; les sous-commissions nommées par la commission intérimaire pourraient peut-être ensuite nommer à leur tour d'autres organes subsidiaires et cela pourrait continuer à l'infini.

Je crois que le fait même que la commission intérimaire serait habilitée à nommer elle-même des organes subsidiaires prouve qu'elle a été conçue en réalité non comme un organe subsi-

tinuation of the General Assembly in permanent session. Thus, both on the grounds of the legal aspect of the proposal and on the grounds of its political wisdom — of the wisdom of changing the fundamental structure of the United Nations — we have to oppose it.

It has been disclaimed by some of the speakers that any basic change in the structure of the United Nations is contemplated. It has been argued that all the interim committee intends to do is to establish some kind of institution which is to serve only for reasons of technical convenience. If this is the case, then I ask you: What items do we intend to put on the agenda of the interim committee? We had six Committees in this General Assembly, four of which have already finished their work. The resolutions recommended by these four Committees will be passed through the General Assembly within the next few days. There remain the Legal Committee and the Political and Security Committee. The Legal Committee, I understand, will finish its work in approximately two days. The Political and Security Committee has two or three important points on its agenda and can certainly finish its work some time next week. Consequently, all the points which are on the present agenda of the General Assembly will be exhausted by the Committees and will come to the plenary meetings within not longer than a week.

Therefore, what points do we want to put on the agenda? Well, there remains one point which has not been finally resolved yet — the item on Palestine. Is it our intention not to finish this item during this General Assembly, put it on the agenda of the interim committee, and thus transfer the final decision to the next General Assembly? I do not know what other delegations may intend but, with all due respects, I should like to submit that this is a course against which I would most strongly advise, because I think the question of Palestine is such that all the people of Palestine, whether Jews or Arabs, are entitled to a quick solution of the problem and not to be kept in suspense for a whole year. If we adopt this wise course, which I do not doubt we shall, then I really do not see any single item of our agenda remaining to be put on the agenda of the interim committee. The interim committee then will just be open for new items to be presented in the future — open, as I said, as an organ competitive with the Security Council.

I think the very fact that no items before our present General Assembly will be left over for the interim committee indicates that the interim committee is not just a subsidiary organ of our present General Assembly, introduced

diaire, mais comme un prolongement de l'Assemblée générale siégeant en permanence. C'est pourquoi, tant pour des raisons juridiques qu'au point de vue de la sagesse politique — est-ce un acte de sagesse politique que de modifier la structure fondamentale des Nations Unies? — notre devoir est de nous opposer à l'adoption de cette résolution.

Certains orateurs ont nié qu'ils aient envisagé une modification fondamentale de la structure des Nations Unies. On a soutenu que la création d'une commission intérimaire n'a d'autre but que d'instituer un organisme d'une certaine sorte appelé seulement à servir à des fins de commodité technique. S'il en est ainsi, je demanderai quelles questions entendez-vous inscrire à l'ordre du jour de la commission intérimaire? Pour la présente Assemblée générale, nous avons nommé six Commissions, dont quatre ont, dès à présent, terminé leurs travaux. Les résolutions recommandées par ces quatre Commissions seront soumises à l'Assemblée générale dans quelques jours au plus tard. Resteront la Commission des questions juridiques et la Commission des questions politiques et de la sécurité. Je crois savoir que la Commission des questions juridiques terminera probablement ses travaux dans deux jours. La Commission des questions politiques et de la sécurité a deux ou trois questions importantes à son ordre du jour; elle parviendra certainement à terminer ses travaux au cours de la semaine prochaine. Par conséquent, toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale actuelle auront été traitées par les Commissions et viendront en séance plénière dans un délai qui ne dépassera pas une semaine.

Quelles questions désirons-nous donc mettre à l'ordre du jour de la commission intérimaire? Il reste bien une question qui n'a pas encore été complètement résolue: celle de la Palestine. Avons-nous l'intention de ne pas en finir avec cette question au cours de la présente Assemblée et de la porter à l'ordre du jour de la commission intérimaire, en remettant ainsi la décision finale à la prochaine Assemblée générale? J'ignore ce que peuvent être les intentions des autres délégations, mais vous me permettez de dire, avec tous les égards voulus, que ce serait une mesure que je déconseillerais énergiquement; je crois, en effet, que la question de la Palestine est telle que tous les habitants de ce pays, Juifs ou Arabes, ont le droit d'exiger que le problème soit résolu rapidement et qu'ils ne soient pas laissés dans l'incertitude pendant toute une année. Si, comme je n'en doute pas, nous adoptons cette sage méthode, je ne vois vraiment pas ce qui resterait à inscrire à l'ordre du jour de la commission intérimaire. La commission intérimaire, dans ces conditions ne sera disponible que pour d'autres questions qui se présenteraient à l'avenir, et elle constituera, comme je l'ai dit, un organe qui sera en concurrence avec le Conseil de sécurité.

Je crois que le fait même qu'aucune des questions dont est saisie l'Assemblée générale actuelle ne sera laissée à la commission intérimaire indique qu'il ne s'agit pas simplement là d'un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, créé

for matters of technical convenience, but that it goes much further, which indicates that political purposes are behind the proposal. These purposes, and, in any case, the consequences of it coming into being, will, as I have said, create an organ competitive with the Security Council. For this reason, my delegation is unable to vote for the resolution before us and will vote against it.

I should like to add one point. Sir Hartley Shawcross, when he spoke this evening, mentioned a group of nations which he said, by some strange coincidence, happened to vote in the same way. I represent a nation which belongs to this group. If Sir Hartley Shawcross had followed the debates and the history of voting of our group more precisely, he would have modified slightly his statement and said that we vote in the same way on all fundamental questions. This is true, and I want to state what this strange coincidence, which led us to this voting in the same way on all fundamental issues, is.

We all admire the great legal talent of Sir Hartley Shawcross but if to his legal talent he would also add a sense of history, he would not find it difficult to discover what this strange coincidence is. The strange coincidence is that all our nations have been the victims of German invasion and German occupation during this war, and that in no other part of the world, and in no other part of Europe, did the nazis behave in the same cruel and barbarous way as they behaved in our countries. It is this common experience which is the strange coincidence of which Sir Hartley Shawcross spoke. This common experience has led us to a common determination that a similar war, a similar invasion, and a similar occupation, as a result of which our nations suffered recently, shall never happen again.

In this determination, we know one thing: that to keep the peace of the world, we need international understanding and agreement. For this purpose, the United Nations must be, and should be, an Organization whose aim is to reach agreement; and we should not allow the United Nations to degenerate into being used, by certain Powers, as a tool of a policy directed against another Power.

It is this common knowledge of ours which results in several of us having the same attitude concerning all attempts to undermine or circumvent the principle of unanimity of the great Powers, which is the very cornerstone of the United Nations.

We believe that this principle is being circumvented by the resolution which is before the General Assembly. For this reason my delegation will oppose it.

Some Members may not like it, but I am sure that if my delegation and other delegations that agree will stand up and firmly support the principle of considering the United Nations as

pour des raisons de commodité technique, mais que son rôle ira beaucoup plus loin, ce qui donne à penser que derrière cette proposition se cachent des desseins politiques. Le résultat de ces desseins, et en tout cas le résultat de la création de cette commission, sera, come je l'ai dit, de créer un organe qui sera en concurrence avec le Conseil de sécurité. C'est pourquoi ma délégation ne peut accorder ses suffrages au projet de résolution dont nous sommes saisis et votera contra lui.

Permettez-moi d'ajouter encore un mot: Sir Hartley Shawcross, lorsqu'il a parlé ce soir, a mentionné un groupe de nations qui, dit-il, par une étrange coïncidence, votent de la même façon. Je représente l'une des nations de ce groupe. Si Sir Hartley Shawcross avait suivi les débats et étudié de manière plus précise la manière dont notre groupe a voté l'an passé, il aurait légèrement modifié les termes de sa déclaration et aurait dit que nous votons de la même façon sur toutes les questions fondamentales. C'est exact, et je voudrais exposer en quoi consiste cette étrange coïncidence qui nous a conduit à voter de la même façon sur toutes les questions fondamentales.

Nous admirons tous la haute compétence juridique de Sir Hartley Shawcross mais, s'il ajoutait à cette compétence juridique le sens de l'histoire, il ne lui serait pas difficile de découvrir en quoi consiste cette étrange coïncidence. Cette étrange coïncidence, c'est que, pendant la guerre, tous nos pays ont été victimes de l'invasion et de l'occupation allemandes et que nulle part au monde, et dans aucune autre partie de l'Europe, les nazis ne se sont conduits d'une manière aussi cruelle et aussi barbare qu'ils se sont conduits chez nous. C'est dans cette expérience commune que réside l'étrange coïncidence dont parle Sir Hartley Shawcross. Cette expérience commune nous a conduits à la détermination commune de ne jamais laisser se reproduire une guerre, une invasion et une occupation semblables à celles dont nos nations ont récemment tant souffert.

Forts de cette détermination, nous savons une chose: pour conserver la paix du monde, nous avons besoin de la compréhension et de l'entente internationales. A cette fin, l'Organisation des Nations Unies doit être une organisation tendant à réaliser l'entente, et nous ne devons pas la laisser dégénérer au point de servir à certaines Puissances d'instrument politique dirigé contre une autre Puissance.

C'est cette expérience commune qui fait que plusieurs d'entre nous ont la même attitude à l'égard de toutes les tentatives visant à détruire ou à tourner la règle de l'unanimité des grandes Puissances qui est la véritable pierre angulaire de l'Organisation des Nations Unies.

Nous croyons que la résolution dont est saisie l'Assemblée tourne ce principe; c'est pourquoi ma délégation votera contre elle.

Au risque de déplaire à certains Membres, je tiens à exprimer la certitude que si ma délégation et les autres délégations qui sont d'accord avec elle se dressent résolument et soutiennent

an Organization to be used for reaching agreement and not to be used by one Power against another, and if we stand up for the principle of unanimity of the great Powers and guard it jealously against any encroachment in whatever form, directly or indirectly, I am sure that, in the long run, the people whom Sir Hartley Shawcross and others represent will be grateful to us.

The PRESIDENT: I call upon the representative of the Byelorussian Soviet Socialist Republic.

Mr. KISELEV (Byelorussian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): I have already had occasion to state our views on this question in detail in the First Committee. Now, therefore, I shall be very brief.

The First Committee adopted by a majority a resolution on the creation of an interim committee. That resolution has now been submitted for the approval of the General Assembly.

The delegation of the Byelorussian Soviet Socialist Republic considers it its duty to state here that the establishment of such a committee would be an unconstitutional act and a direct violation of the Charter of the United Nations. The creation of an interim committee, with the wide powers provided in the resolution, would lead to its assumption of the functions of the Security Council, in which the principle of the unanimity of the five great Powers in solving the most important problems of the world is operative, and which, in accordance with Article 24 of the Charter, bears the "primary responsibility for the maintenance of international peace and security".

In order to by-pass the Security Council and also the principle of unanimity or the veto, the delegation of the United States of America submitted a draft resolution on the creation of an interim committee, in the work of which representatives of all fifty-seven States would participate.

The newly-established committee, in which decisions will be made by a majority vote of two-thirds, will become an instrument for the use of blocs of certain States against other States an instrument for the forcing of the will of certain States upon other States. The adoption of this resolution by the Assembly would do serious harm and damage to the cause of the United Nations and weaken the struggle for the peace and security of peoples.

We cannot take this path, which greatly imperils the life of our Organization. The delegation of the Byelorussian Soviet Socialist Republic therefore declares that, for the reasons stated, it will not participate in the work of the interim committee.

The PRESIDENT: I call upon the representative of France.

fermement ce principe que l'Organisation des Nations Unies doit être considérée comme une organisation appelée à réaliser l'entente, et non comme une organisation utilisée par une Puissance contre une autre; si nous soutenons le principe de l'unanimité des grandes Puissances et le protégeons jalousement contre toute atteinte, directe ou indirecte, se suis sûr qu'en fin de compte les peuples que représentent Sir Hartley Shawcross et d'autres parmi nos collègues, nous en seront reconnaissants.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La parole est au représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie.

M. KISELEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) (*traduit du russe*): J'ai déjà eu l'occasion d'exposer en détail au sein de la Première Commission nos vues sur cette question. C'est pourquoi je serai très bref.

La Première Commission a adopté à la majorité des voix une résolution portant création d'une commission intérimaire. Cette résolution est maintenant soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie estime qu'il est de son devoir de déclarer ici que la création d'une telle commission serait un acte anticonstitutionnel et une violation flagrante de la Charte des Nations Unies. La création d'une commission intérimaire dotée de pouvoirs aussi étendus que le prévoit la résolution, signifie que l'on substituerait ces pouvoirs à ceux du Conseil de sécurité, organe régi par le principe de l'unanimité des cinq grandes Puissances pour le règlement des questions importantes concernant la paix et auquel incombe, en vertu de l'Article 24 de la Charte, "la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité".

Afin de tenir à l'écart le Conseil de sécurité et d'éluder ainsi le principe de l'unanimité ou du veto, la délégation des États-Unis d'Amérique a présenté un projet de résolution tendant à créer une commission intérimaire, aux travaux de laquelle participeraient les représentants des cinquante-sept États Membres.

Cette nouvelle commission, dont les décisions seraient prises à la majorité des deux tiers, deviendrait l'instrument d'un bloc d'États contre d'autres États, permettant à certains pays d'imposer leur volonté à d'autres pays. En adoptant cette résolution, l'Assemblée porterait un grave préjudice à l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies et générerait la lutte pour la paix et la sécurité des peuples.

Nous ne pouvons nous engager dans une voie aussi dangereuse pour la vie de notre Organisation. La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie déclare que pour les raisons que je viens de mentionner, elle ne participera pas aux travaux de la commission intérimaire.

Le PRÉSIDENT: La parole est au représentant de la France.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): As a matter of fact, I had not intended to take part in this debate; but the representative of the USSR, in his speech this afternoon, quoted freely from the statement which I made in the First Committee. I think it is better in these circumstances to express my delegation's point of view myself.

It is quite true that, at the beginning of the First Committee's discussions, I made certain reservations particularly concerning the legality of the proposal before us. I made the following reservation: Remarking that the draft submitted to us was based on Article 22 of the Charter which permits the General Assembly to create subsidiary organs, I said that it seemed to me necessary for the sub-committee established by the First Committee to examine carefully and attentively whether the interim committee was really a subsidiary organ. This task, in which I had the honour to participate, was carefully carried out by the sub-committee.

The resolution which is now submitted to us organizes the interim committee in a manner which seems to me entirely keeping with the definition of a subsidiary organ. Actually, there is no definition of this term in the Charter, but I think it should be fairly easy to reach agreement on what a subsidiary organ should be. The first condition is that the interim committee should not have a wider jurisdiction than the General Assembly itself. I do not think there can be any doubt on this point.

We have been reminded on several occasions of the provisions of Article 24 of the Charter, which give the Security Council primary responsibility for questions of international peace and security. Article 35 of the Charter has been quoted less often, and in fact, has been rather systematically ignored by those who are opposed to the plan. I admit, however, that it has been mentioned this afternoon and this evening.

Article 35 of the Charter gives the General Assembly a jurisdiction parallel to that of the Security Council in dealing with questions affecting peace and security. The General Assembly was therefore quite entitled to entrust a task bearing on these questions to an organ subordinate to it.

A subsidiary organ is characterized by the nature of the powers which are conferred on it. The powers conferred on the interim committee in the text which is before us are extremely limited. It is a purely preparatory body which cannot itself make recommendations to the Member States or even to the Security Council. The interim committee can only submit a report to the General Assembly. Of course this report, like all good reports, should be of some use and may contain conclusions; but I do not

M. PARODI (France): A vrai dire, je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat mais le représentant de l'URSS, dans son intervention de cet après-midi, a bien voulu citer assez abondamment la déclaration que j'ai été amené à faire au cours des travaux de la Première Commission. Je crois préférable, dans ces conditions, d'exprimer moi-même le point de vue de ma délégation.

Il est très exact que, au début des travaux de la Première Commission, j'ai fait certaines réserves qui portaient notamment sur la légalité de la proposition qui nous était soumise. J'avais formulé la réserve suivante: en remarquant que le projet qui nous était soumis trouvait sa base dans l'Article 22 de la Charte—qui permet à l'Assemblée générale de créer des organes subsidiaires—j'avais indiqué qu'il me paraissait nécessaire que la sous-commission que la Première Commission établissait vérifiât avec soin et avec attention si la commission intérimaire était bien un organe subsidiaire. Ce travail a été fait avec soin par la sous-commission et j'ai eu l'honneur d'y participer.

La résolution qui nous est maintenant soumise organise la commission intérimaire dans des conditions qui me paraissent répondre entièrement à la définition d'un organe subsidiaire. A vrai dire, il n'existe pas de définition de ce terme dans la Charte, mais on peut, me semble-t-il, se mettre assez facilement d'accord sur ce que doit être un organe subsidiaire. Il convient, et cela était en premier lieu nécessaire, que la commission intérimaire n'ait pas une compétence plus étendue que la compétence de l'Assemblée générale elle-même. Sur ce point, je crois qu'il ne peut y avoir aucun doute.

On nous a rappelé à plusieurs reprises les dispositions de l'Article 24 de la Charte, qui donne au Conseil de sécurité un rôle prépondérant pour les questions touchant à la paix et à la sécurité internationales. On a un peu moins souvent cité, et à vrai dire, parmi ceux qui sont opposés au projet, on a assez systématiquement oublié, l'Article 35 de la Charte. Je reconnais cependant que, cet après-midi et ce soir, il en a été question.

L'Article 35 de la Charte donne à l'Assemblée générale une compétence parallèle à celle du Conseil de sécurité pour traiter des questions intéressant la paix et la sécurité. L'Assemblée générale pouvait donc parfaitement donner à un organe dépendant d'elle une tâche relative à ces questions.

Ce qui caractérise un organe subsidiaire, c'est la nature des pouvoirs qui lui sont conférés. Or les pouvoirs conférés à la commission intérimaire, dans le texte qui nous est soumis, sont extrêmement limités. Il s'agit d'un organisme purement préparatoire qui ne peut faire lui-même de recommandation ni aux Etats Membres, ni même au Conseil de sécurité. La commission intérimaire a seulement le pouvoir de présenter un rapport à l'Assemblée générale et bien entendu, ce rapport, comme tous les rapports bien

think this in any way affects the purely preparatory character of its work.

There is only one point on which there may be some hesitation, I mean the power of investigation given to the interim committee. It seems natural enough, indeed, that a preparatory organ which has to prepare the Assembly's work should be able to make the necessary investigations. It is true that these investigations may concern States which do not accept them and that, in this case, there is a sort of power of decision involved in the very fact of undertaking an investigation.

Precautions have been taken in this respect in the text which is before you. The interim committee cannot decide to conduct an investigation without the consent of the Governments of the countries in whose territories the investigation would take place. In any case, it has been made quite clear during the discussions that the committee's power in this respect is only one of recommendation, in which the Governments that may be called upon to participate in an investigation, even if it does not take place in their territory, can always refuse to concur. Hence, there is no doubt that the power of investigation given to the interim committee does not change its character of a purely preparatory organ.

The delicate point in all this is the interim committee's relationship to the work which properly belong to the Security Council. The text submitted to you contains in this connexion the precautions with which you are familiar. They are such as to give the Security Council itself the final decision on what, in practice, the interim committee's work should be. I mean that, by taking up a question, the Security Council can always remove it from the interim committee's jurisdiction. As you know, every member of the Security Council has the right to ask that a question be put on the agenda. There is no reason to suppose that, whenever a question which is really within its competence arises, the Security Council will refuse to take up a question affecting international peace and security. Consequently, the guarantee which is given in this respect is extremely effective.

The second way in which the Security Council itself can limit the interim committee's powers and the part played by it is by finding some sort of a solution for the questions before it. That is perhaps the crux of the matter.

I do not think that, during the nearly two years in which the Security Council has been working, any delegation has made greater efforts than the French delegation to find in every case as objective solutions as possible, acceptable to all the members of the Security Council. Unfortunately, we have had little success. Personally, I have often felt more than anxious when I observed the inflexibility of certain

faits, doit servir à quelque chose et peut contenir des conclusions, mais je ne pense pas que ce détail change en aucune manière le caractère purement préparatoire de son travail.

A notre avis, un point seulement peut prêter à hésitation: il s'agit du pouvoir d'enquête donné à la commission intérimaire. A vrai dire, il paraît assez normal qu'un organe préparatoire, chargé de préparer le travail de l'Assemblée, puisse faire les enquêtes qui lui sont nécessaires. On peut objecter, il est vrai, que les enquêtes peuvent s'adresser à des Etats qui ne les acceptent pas et que, dans ce cas, il y a une espèce de pouvoir de décision inclus dans le fait même d'entreprendre une enquête.

Des précautions ont été prises à cet égard dans le texte qui vous est soumis. La commission intérimaire ne peut décider une enquête qu'avec l'accord des Gouvernements des pays sur les territoires desquels l'enquête aurait lieu. Si l'on ajoute, comme il a été précisé au cours des débats, que, de toute manière, le pouvoir de la commission à cet égard n'est qu'un pouvoir de recommandation auquel tous les Gouvernements qui seraient appelés à participer à l'enquête, même sans que celle-ci ait lieu sur leur territoire, pourraient toujours, le cas échéant, refuser de s'associer, il n'est pas douteux, là encore, que le pouvoir d'enquête donné à la commission intérimaire ne change pas son caractère d'organe purement préparatoire.

A vrai dire, le point sensible de tout cela, ce sont les rapports de la commission intérimaire avec le travail qui appartient en propre au Conseil de sécurité. Le texte qui vous est soumis contient à cet égard les précautions que vous connaissez. Elles sont de caractère tel qu'il appartiendra en définitive au Conseil de sécurité lui-même de déterminer quel sera pratiquement le travail de la commission intérimaire. Je veux dire que le Conseil de sécurité est toujours à même, en se saisissant d'une question, d'en dessaisir par là même la commission intérimaire. Vous savez sans doute qu'il appartient à tout membre du Conseil de sécurité de demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour. Il n'y a pas de raison de penser que, dans tout cas où il s'agit d'une affaire relevant vraiment de lui, le Conseil de sécurité refuserait de se saisir d'une question intéressant la paix internationale et la sécurité. La garantie qui est donnée à cet égard est donc extrêmement effective.

A vrai dire, la seconde condition pour que le Conseil de sécurité limite lui-même les pouvoirs de la commission intérimaire et son rôle c'est que, saisi d'une question, il aboutisse à quelque chose. C'est ici peut-être le point sensible de l'affaire.

Je ne pense pas qu'aucune délégation ait fait de plus grands efforts que la délégation française, au cours de bientôt deux ans de fonctionnement du Conseil de sécurité, pour dégager dans tous les cas des solutions aussi objectives que possible et acceptables pour tous les membres du Conseil de sécurité. Nous avons, malheureusement, assez peu réussi. Personnellement, j'ai souvent éprouvé un sentiment qui dépassait l'inquiétude en cons-

opinions and the fact that certain delegations seemed to be tied by such strict instructions that it did not even seem worth attempting to find a compromise. International meetings are useless if one does not come with a margin for concessions and a sufficient desire to go at least part of the way to meet others.

We have had a particularly clear example of this, which was recalled a few days ago in the Assembly's First Committee. A severe resolution was proposed in relation to a certain Government towards which such severity seemed justified. It was blocked because one delegation thought that it was still not severe enough, so that the final result fell far short of what might reasonably have been hoped.

In our opinion, it is therefore up to the Security Council to restrict the interim committee's work by making an effort to modify its own methods.

It is only fair to add that, since the last Assembly, notable progress has been made in the working of the Security Council. As you know, it has become established—and perhaps I may be allowed to recall in passing that I made a suggestion to that effect at last year's General Assembly—that a member of the Security Council can abstain from voting without his abstention in itself counting as a veto.

That is a real step forward. It would certainly be unjust not to take it into account, and not to recall, at this point, that the credit belongs to the delegation of the USSR.

It seems to me that the Security Council should try to make further progress along the path indicated by that modification in our practice.

In conclusion, I hope that the Security Council will advance sufficiently in this direction for the work of the interim committee to turn out to be superfluous in practice; this would, after all, be the greatest success the resolution now before us could achieve.

To sum up, we consider that the constitution of the interim committee, as embodied in the text now before the Assembly, is not contrary to the Charter. We consider that it is in the nature of an experiment—and we accept it as such—an experiment which will or will not have a satisfactory result according to the wisdom displayed by the committee. The French delegation, for its part, will do all it can to make the work of the interim committee as satisfactory as possible.

Finally, we think that it is up to the Security Council itself, by doing its job, to limit the competence and the role of the interim committee. It is in this spirit that the delegation of France will vote for the resolution which is before us.

The PRESIDENT: I call upon the representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic.

tant la rigidité de certains points de vue et le fait que certaines délégations paraissent être liées par des instructions tellement étroites qu'aucun effort de compromis ne paraissait même valoir la peine d'être tenté. Les réunions internationales n'ont pas de sens si on n'y vient pas avec une marge de concessions à faire et un désir suffisant de parcourir au moins une partie du chemin nécessaire pour qu'on se rejoigne.

Nous en avons eu un exemple particulièrement net, que l'on a rappelé ces jours-ci devant la Première Commission de l'Assemblée. C'est le cas de cette résolution, sévère pour un Gouvernement à l'égard duquel la sévérité paraissait justifiée, qui a été arrêtée parce qu'une délégation ne la trouvait pas encore assez sévère, ce qui a abouti à beaucoup moins que le résultat raisonnable auquel on pouvait parvenir.

Il appartient donc, pensons-nous, au Conseil de sécurité d'arriver lui-même, en faisant un effort pour modifier ses méthodes, à limiter la tâche de la commission intérimaire.

Je ne serais pas juste d'ailleurs si je ne rappelaiss pas que, depuis la dernière Assemblée, un progrès sensible a été réalisé dans le fonctionnement du Conseil de sécurité. Vous savez que la jurisprudence s'est établie — et peut-être puis-je rappeler en passant que j'avais présenté l'année dernière à l'Assemblée générale une suggestion dans ce sens — qu'un membre du Conseil de sécurité peut s'abstenir sans que son abstention ait par elle-même la valeur d'un veto.

C'est là un progrès considérable. Il ne serait certainement pas juste de ne pas en tenir compte et de ne pas rappeler ici que le mérite de ce progrès revient à la délégation de l'URSS.

C'est dans la voie indiquée par cette modification de nos habitudes qu'il faut, me semble-t-il, que le Conseil de sécurité s'efforce de progresser à nouveau.

Je dois formuler, en terminant, l'espoir que le Conseil de sécurité s'orientera suffisamment dans cette voie pour que le travail de la commission intérimaire s'avère pratiquement inutile, ce qui serait après tout le plus beau succès de la résolution qui nous est soumise.

En résumé, nous considérons que la constitution de la commission intérimaire, telle qu'elle figure dans le texte actuellement soumis à l'Assemblée, n'est pas contraire à la Charte. Nous considérons qu'il s'agit d'une expérience — et nous l'acceptons comme telle — d'une expérience qui aura ou non un rendement satisfaisant selon la sagesse dont cette commission saura faire preuve. La délégation française, pour sa part, fera ce qui dépendra d'elle pour que le travail de la commission intérimaire soit aussi satisfaisant que possible.

Nous considérons enfin qu'il appartient au Conseil de sécurité lui-même, en faisant son métier, de limiter la compétence et le rôle de la commission intérimaire. C'est dans cet esprit que la délégation française votera la résolution qui nous est soumise.

Le PRÉSIDENT: La parole est au représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): The question before the General Assembly was discussed very thoroughly in the Political and Security Committee, and I would not speak and take up the time of the General Assembly if certain statements had not been made here which require to be dealt with. I wanted to avoid polemics, but I shall say quite frankly that the Ukrainian delegation has been profoundly grieved by the remarks made here by Sir Hartley Shawcross and by his casual attitude to so important a question as that of the creation of an interim committee, a question upon the outcome of which, as we all realize, the very future of the United Nations depends.

Sir Hartley indulged in theatrical, forensic claptrap. He put the following question to the representative of the USSR: Would the USSR representative be prepared to acknowledge the competence of the International Court of Justice to decide whether the creation of an interim committee would be a violation of the Charter of the United Nations? Sir Hartley Shawcross has put this question before. He put it in the Committee and received an exhaustive reply. However, obviously with an eye to the gallery, he thought that by stating the question in this way he would put the delegation of the USSR in a difficult position. I wish to answer his question now.

If Sir Hartley Shawcross looks at Article 36 of the Statute of the International Court of Justice, which deals with the terms of reference of the International Court, he will see that it deals with the jurisdiction of the Court in disputes concerning: (a) the interpretation of a treaty; (b) any question of international law; (c) the existence of any fact, which, if established, would constitute a breach of an international obligation; (d) the nature or extent of the reparation to be made for the breach of an international obligation. Those are the four points contained in that Article.

I ask Sir Hartley Shawcross: Is there a clause here that makes the International Court responsible for the interpretation of the Charter? There is not and there cannot be any such clause, because the International Court of Justice is an organ of the United Nations; the United Nations, represented by the Security Council and the General Assembly, stands above it. From this point of view, the International Court is in no way competent. The Court deals with disputes which may arise between two parties, and the Charter provides that, if both parties decide to accept the decision of the International Court, such decision is binding upon them. Sir Hartley Shawcross, however, wishes to convert the United Nations into a kind of defendant who has to appeal to the Court whenever any question arises concerning the interpretation of the Charter. The interpretation of the Charter is the business of the United

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): La question qui figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale a déjà été examinée de façon minutieuse par la Commission des questions politiques, et si je prends maintenant la parole et retiens l'attention de l'Assemblée générale, c'est en raison de certaines déclarations qui ont été faites ici et sur lesquelles il convient de s'arrêter. Je voulais éviter toute polémique, mais je dirai franchement que la délégation ukrainienne a été profondément déçue par les paroles prononcées ici par Sir Hartley Shawcross et par l'insouciance avec laquelle ce représentant a abordé l'importante question de la création de la commission intérimaire, question dont dépend, comme nous le comprenons tous, l'avenir même de l'Organisation des Nations Unies.

Sir Hartley Shawcross a parlé ici sur le ton déclamatoire d'un acteur ou d'un avocat de peu de valeur. Il a demandé au représentant de l'URSS s'il était d'accord pour soumettre à la juridiction de la Cour internationale de Justice la question de savoir si la création d'une commission intérimaire constituait une violation de la Charte des Nations Unies. Cette question, Sir Hartley Shawcross l'avait déjà posée auparavant. Il l'avait posée à la Commission et avait reçu réponse à tous les aspects du problème. Mais il comptait apparemment sur la galerie, et il espérait qu'en posant la question de la sorte, il placerait la délégation de l'URSS dans une situation difficile. C'est à cette question que je voudrais maintenant répondre.

Si Sir Hartley Shawcross s'était reporté à l'Article 36 du Statut de la Cour internationale de Justice qui traite des attributions de celle-ci, il aurait vu que cet article parle de la compétence de la Cour en ce qui concerne: a) l'interprétation d'un traité; b) tout point de droit international; c) la réalité de tout fait qui, s'il était établi constituerait la violation d'un engagement international; d) la nature ou l'étendue de la réparation due pour la rupture d'un engagement international. Tels sont les quatre cas que prévoit cet Article.

Je voudrais demander à Sir Hartley Shawcross: est-il dit dans cet Article que la Cour internationale de Justice est chargée d'interpréter la Charte? Il n'existe pas et d'ailleurs il ne saurait exister de clause de ce genre, étant donné que la Cour internationale de Justice est un organe de l'Organisation des Nations Unies et qu'elle dépend de cette Organisation, laquelle est représentée par le Conseil de cette Organisation, laquelle est représentée par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Donc, à ce point de vue, la Cour internationale n'est nullement compétente. Ce dont il s'agit, c'est qu'une dispute peut se produire entre deux parties; la Charte prévoit que, si un différend surgit entre deux parties et que celles-ci décident de s'en remettre à la décision de la Cour internationale, la décision de la Cour a caractère obligatoire. Mais Sir Hartley Shawcross veut en quelque sorte que l'Organisation des Nations Unies fasse

Nations, of the General Assembly and the Security Council.

Let us pass on to the substance of the question. Sir Hartley Shawcross's jaunty speech and his nonchalant attitude to the question on the agenda seem to have been rather inappropriate. The fact remains, and that fact is indisputable. When the question of the establishment of an interim committee was discussed in the Political and Security Committee, six delegations declared that they would not take part in the work of such a committee. Among these six delegations was, in the first place, the USSR which comprises 197 nations and nationalities, speaking various languages, that is, many more than the United Nations. Secondly, among the delegations there were five States, which, together with the USSR, represent the 260 million people of Eastern Europe. A serious attitude to the problem under discussion and to the possible consequences of such a measure should have caused one to ask oneself why the representatives of the 260 million people of Eastern Europe object so resolutely and steadfastly to the creation of an interim committee. Simple honesty, the honesty demanded by co-operation, should have compelled the majority to ask itself this question: why are attempts being made to represent the USSR delegation as Talmudists who cling solely to the letter of the Charter? We are not Talmudists, neither are we adherents of a policy based on the principles of Ignatius Loyola.

We consider that the question now before us is a very serious one affecting the existence of the United Nations. Why do we refuse to take part in the work of the interim committee? Is it obstinacy, stubbornness, or Talmudism? No: we are prepared to work in all organs, provided they are established in accordance with the Charter of the United Nations; but when an organ is being set up in violation of the Charter of the United Nations, do not ask us to support it.

Sir Hartley Shawcross put forward a very interesting argument. He said: You accept only those recommendations which are to your liking, but you refuse to accept those which you dislike. That is untrue! We accept all obligations and all recommendations and shall continue to accept them, because we took these obligations upon ourselves at San Francisco, but only those obligations and recommendations which are in accordance with the letter and the spirit of the Charter of the United Nations. We shall not, however, support those recommendations which violate the Charter of the United Nations. That is our answer.

figure d'inculpé qui doit en appeler à la Cour internationale de Justice, toutes les fois que se pose une question d'interprétation de la Charte. Or, c'est à l'Organisation des Nations Unies, c'est à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité qu'il appartient d'interpréter la Charte.

J'aborde maintenant le fond de la question. Il semble que la déclaration hardie de Sir Hartley Shawcross, et l'attitude insouciance avec laquelle il a abordé la question qui figure à l'ordre du jour étaient pour le moins déplacées. Un fait demeure, et on ne saurait le contester. Au moment où la Commission des affaires politiques examinait la question de la création d'une commission intérimaire, six délégations ont déclaré qu'elles ne participeraient pas aux travaux de ladite commission. Parmi ces six délégations figure, en premier lieu, celle de l'URSS, Union qui groupe 197 nations et peuples parlant des langues différentes, soit un nombre bien supérieur à celui des Etats Membres des Nations Unies. Parmi ces délégations figurent également celles de cinq autres Etats qui, avec l'URSS, représentent les 260 millions d'âmes que compte l'Europe Orientale. Si l'on examinait avec sérieux la question qui nous occupe et les conséquences qu'entraînerait la prise d'une semblable mesure, on serait amené à se demander pourquoi les représentants des 260 millions d'habitants de l'Europe Orientale s'opposent avec tant de fermeté et d'insistance à la création d'une commission intérimaire. Un simple sentiment de loyauté, de cette loyauté qui est nécessaire à toute coopération, aurait dû inciter la majorité à se demander pourquoi on cherche à représenter la délégation de l'URSS comme composée de talmudistes qui ne s'en tiennent qu'à la lettre de la Charte? Nous ne sommes pas des talmudistes, mais nous ne sommes pas non plus partisans d'une politique fondée sur les principes d'Ignace de Loyola.

Nous estimons que la question qui nous est soumise actuellement présente un caractère d'extrême gravité et qu'elle met en jeu l'existence de l'Organisation des Nations Unies. Pourquoi refusons-nous de prendre part aux travaux de la commission intérimaire? Est-ce par entêtement, par opiniâtreté ou par talmudisme? Il n'en est rien. Nous sommes prêts à participer aux travaux de tous les organes, à condition que ceux-ci aient été créés conformément à la Charte des Nations Unies. Ne nous demandez pas de soutenir un organe qui serait créé en violation de cette Charte.

Sir Hartley Shawcross a fait une remarque qui présente un grand intérêt. Il a dit: vous n'acceptez que les recommandations qui vous plaisent, et vous ne voulez pas accepter celles qui vous déplaisent. C'est inexact! Par suite des engagements que nous avons contractés à San-Francisco, nous reconnaissons et continuerons à reconnaître toutes les obligations, toutes les recommandations, pourvu qu'elles soient conformes à l'esprit et à la lettre de la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Mais nous n'approuverons pas des recommandations qui constituent une violation de la Charte des Nations Unies. Voilà notre réponse.

Let us now examine the behaviour of those who reproach us with a partisan manner of approach to the United Nations.

I blushed with shame yesterday, during the discussion of the Spanish question at the meeting of the First Committee, when I heard some of the speeches justifying the fascist regime and virtually rejecting the recommendations of the General Assembly. At that meeting, neither Sir Hartley Shawcross nor the representative of the delegation of the United States of America got up and said: "Enough—we are concerned here with the observance of the Charter of the United Nations; we are concerned here with observance of the recommendations of the General Assembly." On the contrary, the representative of the United States delegation defended such speeches. I do not know whether any representative of the Spanish Republicans was present at our meeting, but I must say that in my capacity as a representative of one of the Member States of the United Nations, I felt embarrassed, because we all know what we owe to the Spanish people, who for two years bore alone on their shoulders the blows of the whole fascist war machine.

And now, after supporting a violation of the General Assembly's recommendations, some people come and give us lectures on our obligations. We stand by all recommendations that are in accordance with the spirit of the Charter.

Now let me pass on to the recommendation itself. The question now before us has a long history; it is not a question that has cropped up today. For a number of years, since the San Francisco Conference, where we signed the Charter of the United Nations, attempts have been made from all quarters to undermine, on one pretext or another, the principle of the unanimity of the great Powers, that is, the principle which was a minimum guarantee for the minority where the defence of their own interests was concerned.

When we entered the United Nations, we knew that we were entering an organization where the majority would be against us; we knew that the majority was on the side of the Anglo-American bloc. Nevertheless, we entered the United Nations. I shall say more. The USSR has one vote, and the Ukraine and Byelorussia together have two votes. But our State consists of sixteen republics, three of which—Latvia, Lithuania and Estonia—were Members of the League of Nations. They were not admitted. We reconciled ourselves to that. We wanted co-operation.

But after we had signed the United Nations Charter, the very next day, before the ink was dry, an attack was launched on that Charter. This could not fail to alarm all the advocates of the peace and security of nations. This attack was repeated at each session of the General Assembly, at each of its meetings. Remember London. Even in London the question of the revision of the so-called right of the so-called veto

Et maintenant voyons comment agissent ceux qui nous reprochent de manquer d'impartialité à l'égard de l'Organisation des Nations Unies.

Hier, au cours de la discussion de la question espagnole à la Première Commission, je me suis senti rougir de honte lorsque j'ai entendu certains orateurs justifier le régime fasciste et désavouer, en fait, les recommandations adoptées par l'Assemblée générale. Pourtant, ni Sir Hartley Shawcross, ni le représentant de la délégation des Etats-Unis d'Amérique n'ont cru devoir se lever pour déclarer: "Cela suffit, il faut observer la Charte de l'Organisation des Nations Unies, il faut observer les recommandations de l'Assemblée générale". Bien au contraire, le représentant des Etats-Unis a approuvé ces interventions. Je ne sais pas si un représentant des républicains espagnols assistait à la séance, mais je dois dire qu'en ma qualité de représentant d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies je me sentais mal à l'aise en pensant à tout ce que nous devons au peuple espagnol qui, pendant deux ans, a résisté, seul, aux coups que lui portait la machine de guerre fasciste.

Et c'est après nous avoir fait assister à une violation si flagrante des recommandations que certains veulent nous donner des leçons et nous faire des cours au sujet des obligations qui nous incombent. Nous observons les recommandations, mais seulement dans la mesure où elles sont conformes à l'esprit de la Charte.

Permettez-moi maintenant de passer à la recommandation elle-même. La question qui nous est actuellement soumise a déjà un long passé; elle ne date pas d'aujourd'hui. Au cours des années qui ont suivi la signature de la Charte de l'Organisation des Nations Unies à San Francisco, on a commencé de tous côtés et sous des prétextes divers, à saper le principe de l'unanimité des grandes Puissances, c'est-à-dire le principe qui constitue la garantie minimum que l'on puisse accorder à la minorité pour la défense de ses intérêts.

En entrant dans l'Organisation des Nations Unies, nous savions que nous allions faire partie d'un organisme dont la majorité serait contre nous. Nous savions que la majorité était du côté du bloc anglo-américain. Et pourtant nous y sommes entrés. Je dirais plus: l'URSS ne dispose que d'une seule voix, l'Ukraine et la Biélorussie ne disposent ensemble que de deux voix. Or, notre Etat se compose de seize républiques dont trois avaient d'ailleurs été Membres de la Société des Nations, à savoir la Latvie, la Lithuanie et l'Estonie. Pourtant, on ne les a pas admises. Nous en avons pris notre parti. Nous étions désireux de coopérer.

Mais le lendemain même du jour où nous avons signé la Charte de l'Organisation des Nations Unies, alors que l'encre de nos signatures n'était pas encore sèche, on déclenchait une attaque contre cette Charte, ce qui ne pouvait manquer de susciter de l'inquiétude parmi tous les partisans de la paix et de la sécurité des peuples. Cette attaque fut répétée lors de chaque session, lors de chaque séance de l'Assemblée

was raised. Then last year, during the second part of the first session of the General Assembly, Cuba submitted a proposal to revise Article 27. Subsequently, Australia submitted a proposal to call a conference. We were firmly opposed to this. Nevertheless, Australia tried to find some kind of constitutional formula.

What is happening now? After all the endeavours, an attempt is being made to alter the Charter under the pretence of technical necessity, so to say incidentally, under the pretence of improving the functioning of the apparatus of the Organization. But what is the outcome of this improvement of the apparatus? The outcome is that the Organization of United Nations is now split into two parts. Six States have not joined this interim committee. That is the first result of the technical "improvement" of the functioning of the United Nations apparatus.

I beg you to think this over, and not be satisfied merely with what Mr. Dulles said very calmly and—I should say—very unctuously. Mr. Dulles concealed all this under a veil of well-being and innocence. What was in Mr. Dulles' mind, however, was inadvertently revealed by Sir Hartley Shawcross and Mr. Evatt, who dotted all the i's.

All our worst fears, which had hitherto obliged us to vote against this proposal, were confirmed, especially after the speeches of Sir Hartley Shawcross and Mr. Evatt. They both declared frankly that the Security Council was in a state of paralysis and that, therefore we should by-pass the Security Council and submit all questions which should go before the Security Council to the General Assembly. That is how the matter appears now. It is obvious that this way of putting the question is incorrect. It reveals the plan, which consists in first creating a smoke screen about the paralysis of the United Nations, about the paralysis of the Security Council. But what is the reason for the paralysis in the Security Council's work, if one may speak of paralysis of the work of the Security Council? The reason for the paralysis of the United Nations is that attacks are constantly being made on the Charter, that the United Nations Charter, with regard to the small Powers and colonial peoples and with regard to structure, is being violated daily. The reason for the paralysis of the United Nations—I am speaking frankly and sincerely—is that one or two States are trying to make the United Nations an instrument of their foreign policy.

At the first meeting of the General Assembly, the Ukrainian delegation said that it feared lest this interim committee should become a branch of the State Department of the United States of America. Unfortunately, after a whole series of speeches, the Ukrainian delegation is obliged to

générale. Souvenez-vous de Londres. A Londres on avait déjà soulevé la question de la révision du droit dit de prétendu veto. L'année dernière, pendant la deuxième partie de la première session de l'Assemblée générale, Cuba a présenté une résolution visant à reconsidérer les termes de l'Article 27. Puis l'Australie a proposé de convoquer une conférence. Nous nous sommes fermement opposés à cette proposition. Néanmoins l'Australie s'est efforcée de trouver, tant bien que mal, une formule constitutionnelle.

Que se passe-t-il à l'heure actuelle? Après toutes ces tentatives, et sous prétexte de nécessités techniques... d'améliorations dans le fonctionnement de notre Organisation, on cherche pour ainsi dire incidemment à modifier la Charte. Mais par quoi se sont traduites ces améliorations dans le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies? Par une division de cette Organisation en deux parties. Six États n'ont pas adhéré à la commission intérimaire. Tel est donc le premier résultat de cette "amélioration" technique apportée au fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous demande d'y réfléchir, de ne pas vous contenter des paroles prononcées ici par M. Dulles avec calme, voire avec onction. M. Dulles a tout masqué d'un voile de félicité et d'innocence. Mais ses pensées ont été imprudemment révélées par Sir Hartley Shawcross et par M. Evatt, qui ont mis les points sur les i.

Ce que nous craignons de pire, et qui nous avait obligés précédemment à voter contre la proposition, a été confirmé, notamment à la suite des déclarations faites par Sir Hartley Shawcross et par M. Evatt. Ceux-ci ont déclaré ouvertement que le Conseil de sécurité se trouvait en état de paralysie et que par conséquent il fallait se passer de lui et soumettre à l'Assemblée toutes les questions qui relèvent de la compétence du Conseil de sécurité. Voilà où en sont les choses. Il va de soi qu'il est inexact de poser la question de cette manière et qu'en le faisant on révèle un procédé qui consiste à créer tout d'abord un rideau de fumée en prétendant que l'Organisation des Nations Unies, que le Conseil de sécurité sont atteints de paralysie. Mais quelle en serait la cause, à supposer que l'on puisse parler de paralysie dans les travaux du Conseil de sécurité? Si l'Organisation des Nations Unies est atteinte de paralysie, c'est parce que la Charte est l'objet d'attaques incessantes, c'est parce qu'elle fait l'objet de violations quotidiennes en ce qui concerne les petits pays, les peuples des colonies et les questions de structure. Si l'Organisation des Nations Unies est atteinte de paralysie, c'est — je le dirai franchement et ouvertement — parce qu'un ou deux États s'efforcent de faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument de leur politique étrangère.

Lors de la première séance de l'Assemblée générale, la délégation ukrainienne a déclaré qu'elle craignait que cette commission intérimaire ne se transformât en une filiale du Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique. Après avoir entendu toute une série de déclara-

maintain the same attitude as before. We are told that it is true, that it is a subsidiary organ. But what kind of subsidiary organ is it, if it has the functions of the General Assembly besides having the right to encroach on the functions of the Security Council? Why? Because it will be sufficient to apply Article 12 for the Security Council, where the "Anglo-American bloc" has a majority, to decide to transfer a question to the "Little Assembly" or the interim committee, and these questions will automatically be transferred there and it will be the higher authority. This so-called interim committee will be above the Security Council. That is the substance of this matter.

What kind of a subsidiary organ is it, if it meets all the year around, whereas the General Assembly meets only for a month and a half? Will it not turn out, on the contrary, that the General Assembly will become a subsidiary organ of this permanently sitting "Long Parliament", such as the one we know from the history of England?

Because of these considerations, we cannot regard this institution as a subsidiary organ. Moreover, imagine for a moment that in some country, owing to the fact that there were groups and political parties in Parliament paralyzing each other, one of the deputies submitted a proposal to set up a subsidiary organ consisting of as many alternate deputies as there were electoral districts and to call it a subsidiary organ. I am convinced that such a proposal would be ridiculed and its author probably subjected to a psychiatric examination. But here, where we are dealing with a more complicated matter, where there is a clash of interests not of individual groups of the population but of whole States, it is light-heartedly decided to establish such an organ of representatives of all States and that it is sufficient merely to call it a subsidiary organ.

We have been told here that there is a law of equilibrium and compensation, as it was called by Mr. Dulles. I shall tell Mr. Dulles frankly that it is not a law of equilibrium nor a law of compensation; it is a law of disorganization of the United Nations.

You have a majority here. You can adopt any decision you like. We opposed this decision right up to the last minute, and we oppose it here, being fully aware of the enormous responsibility which our decision involves. When we signed the Charter in San Francisco, we knew that the Charter imposed upon us certain obligations, serious obligations. We also knew that it ensured certain minimum rights for us.

You may vote and adopt any decision you like. But think of tomorrow. Political leaders cannot

tions à ce sujet, la délégation ukrainienne se voit malheureusement dans l'obligation de rester sur ses positions. On nous dit, il est vrai, qu'il s'agit d'un organe subsidiaire. Mais qu'est-ce donc que cet organe subsidiaire qui est investi des fonctions de l'Assemblée générale et qui, en outre, a le droit d'empiéter sur les attributions du Conseil de sécurité? Pourquoi? Parce qu'il suffit de faire usage de l'Article 12 de la Charte pour que le Conseil de sécurité, où le bloc anglo-américain dispose de la majorité, puisse décider de renvoyer une question à la "Petite Assemblée" ou à la commission intérimaire, qui en seraient automatiquement saisies et constitueraient l'autorité supérieure dans ce domaine. Cette commission, dite intérimaire, se trouverait placée au-dessus du Conseil de sécurité. Voilà quelle serait la situation réelle.

Qu'est-ce donc cet organe subsidiaire qui siègerait durant l'année entière, alors que l'Assemblée générale ne se réunit que pendant un mois et demi? L'Assemblée générale ne deviendrait-elle pas au contraire, l'organe subsidiaire de ce "Long Parlement" siégeant en permanence et semblable à celui qu'a connu l'histoire d'Angleterre?

Dans ces conditions, nous ne pouvons considérer cette commission comme un organe subsidiaire. Imaginez pour un instant que dans un certain pays, où les groupements et les partis politiques se paralysent mutuellement au sein du Parlement, l'un des députés fasse la proposition suivante: créons un organe composé d'un nombre de députés adjoints égal à celui des circonscriptions électorales et appelons-le organe subsidiaire. Je suis convaincu qu'une telle proposition serait accueillie par des railleries et que son auteur serait soumis à un examen psychiatrique. Mais dans notre cas, et alors que, nous sommes en présence d'une situation bien plus complexe où se heurtent non seulement les intérêts des divers groupes de populations, mais aussi les intérêts des États, on croit pouvoir décider à la légère de créer cet organe, composé de représentants de tous les États, en se bornant à lui donner le nom d'organe subsidiaire.

On a dit ici qu'il existait une loi d'équilibre et une loi de compensation, pour employer les termes de M. Dulles. Je répondrai sans ambages à M. Dulles qu'il ne s'agit ni d'une loi d'équilibre ni d'une loi de compensation, mais bien d'une loi de désorganisation appliquée à l'Organisation des Nations Unies.

Vous disposez ici de la majorité. Vous pouvez prendre telle décision qui vous plaira. Quant à nous, nous avons lutté jusqu'à la dernière minute et nous luttons encore contre cette décision, car nous sommes conscients des immenses responsabilités qui en résulteraient. Lorsqu'à San Francisco nous avons signé la Charte de l'Organisation des Nations Unies, nous savions que cette Charte nous imposait des obligations, de graves obligations; mais nous savions aussi qu'elle nous assurait tout au moins certains droits.

Vous pouvez voter et prendre la décision qui vous plaira, mais pensez au lendemain. Les

live only for today; political leaders should also look to the future. The majority is not always right. Galileo was right, not the adherents of the Ptolemaic system who judged him. The League of Nations was not right when we pointed out that German Fascism was preparing for war and when we spoke of the indivisibility of peace, while the League of Nations thought that it could turn Fascist aggression towards the East. It was we who were right although we were then a minority. We could give you a great number of similar instances. Before you decide this question, I appeal to you to think of the consequences.

The PRESIDENT: I call upon the representative of Yugoslavia.

Mr. BEBLER (Yugoslavia) (*translated from French*): So much has already been said about the problem of the "Little Assembly" that I shall confine myself to a very few remarks.

Last year we witnessed a direct attack on Article 27 of the Charter, that is to say on the rule of the unanimity of the great Powers. This year we are witnessing a sort of infiltration manoeuvre. I call it "infiltration" because it concerns a field which is governed by Article 27, that is to say the unanimity rule, and in which the majority cannot simply impose its will.

After last year's failure to invade and occupy the reserved field of the unanimity rule, an attempt is being made to enter this field from all sides by means of the "Little Assembly" manoeuvre.

An attempt is being made to enter this field which is governed by the unanimity rule in order to take from it, here and there, questions which could, and should, be settled by the Security Council, and to occupy by means of the "Little Assembly" certain portions of the territory of that terrible enemy, Article 27.

At first, there was an attempt in the First Committee to convince the representatives that the proposed reform was quite in conformity with the Charter. I have the impression that in today's discussion very little has been said about the legality of the proposed reform. Vague attempts to prove the contrary of what was quite clear to all the representatives have been abandoned. An attempt has been made to convince us by political arguments. The majority principle has been spoken of as a democratic principle, as a fundamental principle of democracy, in an attempt to convey that the majority is always democratic.

You know, however, that for example, the majority of the German people followed Hitler; that was not enough to make him a democrat.

An attempt has been made to persuade us that the majority has a monopoly of wisdom, that the

hommes politiques ne peuvent se contenter de vivre au jour le jour; ils doivent songer au lendemain. La majorité n'a pas toujours raison. C'était Galilée qui avait raison et non pas ceux qui l'ont jugé et qui étaient partisans du système de Ptolémée. Ce n'est pas la Société des Nations qui avait raison lorsque nous disions que le fascisme allemand se préparait à la guerre et lorsque nous parlions du caractère indivisible de la paix, tandis que la Société des Nations pensait pouvoir détourner l'agression fasciste vers l'Est. C'était nous qui avions raison, bien que nous fussions la minorité. Nous pourrions vous présenter de très nombreux exemples de cet ordre. Avant que vous ne preniez votre décision, je vous demande de penser aux conséquences.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La parole est au représentant de la Yougoslavie.

M. BEBLER (Yougoslavie): On a déjà dit tant de choses sur le problème de la "Petite Assemblée", que je me bornerai simplement à quelques remarques.

Nous avons été témoins, l'année passée, d'une attaque directe contre l'Article 27 de la Charte, c'est-à-dire contre la règle de l'unanimité des grandes Puissances. Cette année, nous sommes témoins d'une sorte de manoeuvre d'infiltration. Je l'appelle "infiltration" car il s'agit là d'un domaine où règne la règle de l'Article 27, c'est-à-dire la règle de l'unanimité et où la majorité ne peut imposer simplement sa volonté.

N'ayant pu réussir l'année dernière dans la tentative d'invasion et d'occupation de ce domaine réservé qu'est la règle de l'unanimité, on essaie d'entrer dans ce domaine de tous côtés, au moyen de la manoeuvre de la "Petite Assemblée".

On essaie d'entrer dans ce champ où règne la règle d'unanimité, pour en soustraire, ici et là, des questions qui pourraient, qui devraient être réglées par le Conseil de sécurité, et l'on tente, au moyen de la "Petite Assemblée", d'occuper certains morceaux du territoire de cet ennemi terrible qu'est la règle de l'Article 27.

On a tout d'abord essayé, à la Première Commission, de convaincre les représentants que la réforme proposée était parfaitement conforme à la Charte. J'ai l'impression que dans la discussion d'aujourd'hui on a très peu parlé de la légalité de la réforme envisagée. On est sorti un peu de ce terrain assez vague où il fallait démontrer le contraire de ce qui est parfaitement clair pour tous les représentants. On a essayé de nous convaincre par des raisons politiques. On a parlé du principe de la majorité comme d'un principe démocratique, comme d'un principe fondamental de la démocratie, cherchant à faire entendre par là que la majorité est toujours démocratique.

Vous savez cependant que, par exemple, la majorité du peuple allemand a suivi Hitler; cela n'a pas été suffisant pour faire de celui-ci un démocrate.

On a cherché à nous faire croire que la majorité a le monopole de la sagesse, que la majorité

majority is the expression of what is wisest and most intelligent in the people.

I could give you as many examples as you could wish for but I want to confine myself to one, which concerns my country. I wish to speak of the Greek case, the Greek question, as we have called it in the First Committee and during the Assembly's plenary meetings.

There is a case that was clear to everyone. It concerned armed intervention in a small country. Well, the majority decided that it was wise to allow that intervention to continue and to accuse the neighbours of that little country which was the victim of that foreign intervention.

That was the majority decision. Was it a wise decision? Was it a democratic decision? Was it an ethical decision? I ask Sir Hartley Shawcross who spoke today of the ethics of the majority.

Coming out from those awful discussions in the First Committee, I met in the corridors a representative of the majority who said to me: "Why did you take so much trouble to try and convince us? We were already convinced. We knew that you were right, but we voted against you for other reasons." Another representative of the majority — who is here in this hall — said to me recently, in connexion with another question bitterly debated in the First Committee: "You have the arguments, we have the votes." There you have the majority's ethics, wisdom and democratic spirit.

Another argument which has frequently been advanced, is that of the paralysis of the Security Council. In the First Committee, Mr. Dulles drew a physiological comparison with the two arms of a body, one of which has to do more work if the other is weak or paralyzed.

Take the Greek question again. The Security Council has been dealing with it for more than a year. It has not taken any decision. The Assembly, on the other hand, adopted a resolution. Do you think that that majority resolution is a solution of the Greek problem? Do you seriously think that the Greek question will henceforward disappear?

Take a look at the newspapers. Every day you will see from the American papers that the Greek question still exists, that it drags on, that it is getting worse. This is what the *New York Times* said yesterday:

"At the same time nationalist feelings have been hurt by the interference inherent in the mission's activities. There have been mutterings from the Right about insults to national honour, and suggestions that the mission does not really want to end the civil war, but merely wants to stir the flames."¹

Speaking of Mr. Dwight P. Griswold's mission, the same paper said in the same article:

"The mission always had the enmity of the

exprime ce que les peuples ont de plus sage, de plus intelligent.

On pourrait donner autant d'exemples qu'on peut en désirer. Mais je veux me borner à un seul, à celui qui touche à mon pays. Je veux parler du cas de la Grèce, de la question grecque, comme nous l'avons appelée à la Première Commission et au cours des séances plénières de l'Assemblée.

Voilà un cas qui était clair pour tout le monde. Il s'agit d'une intervention armée dans un petit pays. Eh bien, la majorité a décidé qu'il était sage de permettre la continuation de cette intervention et d'accuser les voisins de ce petit pays victime de cette intervention étrangère.

La majorité en a décidé ainsi. Cette décision était-elle sage? Cette décision était-elle démocratique? Cette décision était-elle morale, pour me référer à Sir Hartley Shawcross qui a parlé aujourd'hui de la moralité de la majorité?

En sortant de ces terribles discussions de la Première Commission, j'ai rencontré, dans les Couloirs, un représentant de la majorité qui m'a dit: "Pourquoi vous êtes-vous donné tant de peine pour essayer de nous convaincre? Nous étions convaincus d'avance. Nous savions que vous aviez raison, mais nous avons voté contre vous pour d'autres raisons." Un autre représentant de la majorité — présent dans cette salle — à propos d'une autre question âprement débattue à la Première Commission, m'a dit un de ces derniers jours: "Vous avez les arguments, nous avons les votes." Voilà la morale, la sagesse, l'esprit démocratique de la majorité.

On a surtout avancé un autre argument: celui de la paralysie du Conseil de sécurité. M. Dulles, à la Première Commission, a fait une comparaison physiologique entre les deux bras d'un corps, dont l'un doit faire plus de travail si l'autre est faible ou paralysé.

Prenez encore la question grecque. Le Conseil de sécurité s'est occupé de celle-ci depuis un an. Il n'a pris aucune décision. L'Assemblée, elle, a adopté une résolution. Croyez-vous que cette résolution de la majorité est une solution du problème grec? Croyez-vous sérieusement que la question grecque va désormais disparaître?

Lisez un peu les journaux. Tous les jours vous verrez dans les journaux américains que la question grecque demeure, qu'elle traîne, qu'elle s'aggrave. Voilà ce que dit le *New York Times* d'hier:

"En même temps, l'ingérence dans les affaires nationales, qui provient de la nature même des travaux de la mission, a froissé les sentiments nationalistes. La droite a vaguement parlé d'insultes à l'honneur national, insinuant que le but de la mission n'est pas vraiment de mettre fin à la guerre civile, mais simplement d'attiser celle-ci."

Parlant de la mission de M. Dwight P. Griswold, le même journal, dans le même article, dit ce qui suit:

"La mission a toujours eu à dos l'extrême

¹ In English in the original.

¹ En anglais dans l'original.

extreme Left — the Communists. Now it has won the enmity of much of the business community, particularly that most prosperous segment of the Greek society, the importers, and of most of the intensely Royalist and nationalist extreme Right.”¹

So you see a whole people, from Left to Right, which is against foreign intervention. And the intervention is there despite your resolution. Your resolution has not done anything to improve the Greek situation. It has only made it worse.

I have already mentioned in the First Committee the fact that, as soon as your resolution was adopted, the immediate consequence was an avalanche of death sentences against Greek democrats. I congratulate the majority on the wisdom, the democratic spirit, the truth which it has found; I congratulate it on the consequences which we could have foreseen, and which we did foresee.

But, after that, do not come and tell us that the majority can do something good when its spirit is not good, when its spirit is not democratic, when its spirit is not peace-loving, when it is not the spirit of humanity, when it is only the spirit of a great and powerful country to which particular historical conditions have given a majority in all the organs of the United Nations — in the General Assembly, in the Security Council, in the Economic and Social Council, everywhere. Because of that spirit, all your decisions are of no avail against historical development; that majority makes all the organs of the United Nations powerless.

Gentlemen, you are going round in a vicious circle. Historical conditions — namely, a certain economic dependence of small countries on a large country which is rich and powerful — give that country a majority here; that majority adopts resolutions which answer to the wishes of that powerful country, thus increasing its own dependence on that great country. You have the choice of trying to get out of this vicious circle or of remaining in it.

This is the sort of thing the American press says, speaking frankly. I refer to the greatest newspaper in the country where we are staying and where we meet. I quote from the *New York Times* of 20 October:

“United States sources acknowledged that thus far the United States had mostly left the decision on Palestine to the individual countries. The United States has made it very plain that it attaches the greatest importance to acceptance of its resolutions for the creation of the ‘Little Assembly’ and a Balkan frontier Commission, but feels that the decision on Palestine should be a United Nations decision rather than a United States decision, it was said.”

gauche — les communistes. Elle s’est maintenant attiré l’animosité d’une grande partie du milieu des affaires, en particulier cette fraction si prospère de la société grecque, les importateurs, et de la plupart de l’extrême droite, fanatiquement royaliste et nationaliste.”

Vous voyez donc là un peuple entier, de la gauche à la droite, qui est contre l’intervention étrangère. Et l’intervention est là, malgré votre résolution. Votre résolution n’a rien changé dans la situation de la Grèce, dans le sens d’une amélioration. Elle n’a fait que l’empirer.

J’ai déjà cité à la Première Commission le fait que, sitôt votre résolution prise, une avalanche de condamnations à mort contre des démocrates grecs en a été la première conséquence. Je félicite la majorité de cette sagesse, de cet esprit démocratique, de la vérité qu’elle a trouvée; je la félicite des conséquences que nous avons pu prévoir et que nous avons prévues.

Mais, après cela, ne venez pas nous dire que la majorité peut faire quelque chose de bon quand son esprit n’est pas bon, quand son esprit n’est pas démocratique, quand son esprit n’est pas pacifique, quand il n’est pas l’esprit de l’humanité, quand il est seulement l’esprit d’un grand et puissant pays, auquel des conditions historiques particulières ont donné la majorité dans tous les organes de l’Organisation des Nations Unies — à l’Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social, partout. A cause de cet esprit, toutes vos décisions ne sont rien contre le développement historique; cette majorité rend impuissants tous les organes de l’Organisation des Nations Unies.

Messieurs, vous tournez dans un cercle vicieux. Les conditions historiques — à savoir une certaine dépendance économique des petits pays à l’égard d’un grand pays riche et puissant — donnent à ce pays la majorité ici; cette majorité vote des résolutions conformes au désir de ce pays puissant, aggravant par là sa propre dépendance de ce grand pays. Vous avez le choix: essayer de sortir de ce cercle vicieux ou y rester.

Voici comment s’exprime la presse américaine, parlant ouvertement — il s’agit du plus grand journal du pays où nous résidons et où nous nous réunissons. Je cite le *New York Times* du 20 octobre:

“Les milieux américains bien informés reconnaissent que les Etats-Unis ont laissé jusqu’ici la responsabilité de la décision sur la Palestine en grande partie aux différents pays. Les Etats-Unis ont très nettement laissé entendre qu’ils attachent la plus grande importance à l’adoption de leurs résolutions tendant à la création de la ‘Petite Assemblée’ et à la nomination d’une commission d’enquête sur les incidents de frontière survenus dans les Balkans, mais qu’ils estiment que la décision concernant la Palestine doit être une décision des Nations Unies plutôt qu’une décision des Etats-Unis.”

¹ In English in the original.

¹ En anglais dans l’original.

There is therefore this difference between some solutions and others: There are decisions which the New York press calls United Nations decisions and others which it calls United States decisions. Today you have the choice on one of the basic questions for the future of our Organization. If you want a United States decision, vote for the "Little Assembly". If you want a United Nations decision, reject it.

The PRESIDENT: I call upon the representative of the Netherlands.

Mr. SASSEN (Netherlands): My delegation does not wish to repeat what the Netherlands representative said in the First Committee,¹ or what has been so ably explained in this Assembly by the representatives of the United States, Australia, the United Kingdom, Pakistan and France, as to the legality and advisability of the establishment of this interim committee.

It has already been recorded that the Netherlands delegation in 1945, held the view that the creation of such a subsidiary organ was both constitutionally possible and politically advisable. In 1945, however, many other delegations felt that, at that stage, before one had had any experience with the proceedings of either the General Assembly or the Security Council, it was too early to set up such an organ. As a consequence, we foresaw that we could not obtain a majority, and that was our only reason for withdrawing the proposal. We did not, and we do not, take the view that the proposal was premature two years ago, and there is no question at all of our withdrawal of this idea because we were convinced it was in contravention of the Charter.

With reference to what the representative of the USSR said this afternoon, I do not know whether, in the meantime — that is to say since 1945 — some delegations became less intelligent or other members grew more intelligent. At any rate, we remain, in this respect, on the same level of intelligence. We had, and we have, no other reason to support the establishment of such a subsidiary organ than to equip the General Assembly as adequately as possible for the performance of its duties and functions. We cannot see how a better equipped General Assembly might endanger the position of the Security Council or do harm to this Council's prestige. If one assumes that, one assumes also, by implication, that lack of unanimity in the future will continue to hamper this Council's work. It is, however, not the General Assembly, nor an interim committee, which has, or will have the power to destroy unanimity in the Security Council. That power is exclusively in the hands of those who have the so-called right of veto.

Cette différence existe donc entre certaines solutions et certaines autres: il y a des décisions que la presse qui paraît sous nos yeux appelle des décisions des Nations Unies et d'autres qu'elle appelle des décisions des Etats-Unis. Aujourd'hui, vous avez le choix à propos de l'une des questions capitales pour l'avenir de notre Organisation. Si vous voulez une décision des Etats-Unis, votez pour la "Petite Assemblée". Si vous voulez une décision des Nations Unies, rejetez le projet.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La parole est au représentant des Pays-Bas.

M. SASSEN (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Je ne veux pas répéter ce que le représentant des Pays-Bas a dit devant la Première Commission¹, ni les explications données avec tant de compétence à cette Assemblée par les représentants des Etats-Unis, de l'Australie, du Royaume-Uni, du Pakistan et de la France, quant à la légalité et à l'opportunité de la création de la commission intérimaire dont il s'agit.

On sait déjà qu'en 1945 la délégation des Pays-Bas considérait la création d'un organe subsidiaire de cette nature à la fois comme possible au point de vue constitutionnel et souhaitable du point de vue politique. A cette époque, cependant, beaucoup d'autres délégations pensaient qu'il était prématuré de créer cet organe avant de savoir ce que seraient les débats de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité. Dans ces conditions, nous avons prévu que nous n'obtiendrions pas la majorité et c'est la seule raison pour laquelle nous avons retiré notre proposition. Mais nous n'avons jamais pensé et nous ne pensons pas actuellement que notre proposition était prématurée il y a deux ans et il ne faudrait pas du tout croire que nous l'avons retirée parce que nous la jugions contraire aux dispositions de la Charte.

En ce qui concerne les déclarations faites cet après-midi par le représentant de l'URSS, je ne sais si, entre temps, c'est-à-dire depuis 1945, certaines délégations ont pris davantage conscience des faits et d'autres moins. Toujours est-il que, pour notre part, notre conception n'a pas varié. Nous n'avions et n'avons toujours pas, pour appuyer la création d'un tel organe subsidiaire, d'autre raison que de doter l'Assemblée générale d'un instrument lui permettant de s'acquitter de la manière la plus satisfaisante possible, de ses attributions et de sa mission. Nous ne voyons pas comment une meilleure organisation de l'Assemblée générale pourrait mettre en danger la position du Conseil de sécurité ou nuire au prestige de ce Conseil. Si l'on tient un tel raisonnement, on est implicitement conduit à admettre que le défaut d'unanimité continuera à l'avenir à entraver l'action du Conseil. Ce n'est cependant ni l'Assemblée générale ni une assemblée intérimaire qui pourront détruire l'unanimité au Conseil de sécurité. Seuls peuvent le faire ceux qui possèdent ce qu'on a appelé le droit de veto.

¹ See document A/C.1/SR.78.

¹ Voir document A/C.1/SR.78.

The better equipment of the General Assembly should in no way be harmful to the fulfilment by the Security Council of its duties and functions.

The representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic has declared that the International Court of Justice has no jurisdiction to decide whether this resolution is or is not within the limits of the Charter. I shall not discuss the meaning of Article 36 of the Statute of the International Court of Justice, but I shall draw your attention to Article 65, which states, "The Court may give an advisory opinion on any legal question at the request of whatever body may be authorized by or in accordance with the Charter of the United Nations to make such a request." That is what was suggested: to ask the Court to give an advisory opinion. There is no doubt that this is legally possible and completely in order and in accordance with the Statute of the Court.

The peoples of the world and the peoples of the United Nations look to this Organization and to all its organs with great hope and expectation. They do want peace, and they do think that the better we are equipped the better peace can be maintained. They will certainly not understand that it would be easier to keep the peace if we were less adequately organized.

My delegation shares the common sense opinions of these ordinary men and women all over the world. Therefore, we shall support this resolution.

The PRESIDENT: As I have been informed by the delegation of Egypt that it desires to be removed from the list of speakers, there are now no more speakers on the list.

We shall now vote on the resolution for the establishment of an interim committee of the General Assembly, the resolution contained in document A/454.

As no delegation requests a vote by roll call, we shall proceed to the vote by show of hands.

The resolution was adopted by forty-one votes to six, with six abstentions.

68. The problem of the independence of Korea: (a) Report of the First Committee (document A/447); (b) Report of the Fifth Committee (document A/461)

The PRESIDENT: The report of the First Committee (document A/447) contains a draft resolution proposed for adoption by the General Assembly. The report of the Fifth Committee (document A/461) sets forth the budgetary implications of the resolution proposed by the First Committee.

The representative of Denmark, Rapporteur of the First Committee, will present the report of that Committee.

Mr. KAUFFMANN (Denmark) (Rapporteur): Document A/447, containing the resolution now before the General Assembly in regard to the

Une meilleure organisation de l'Assemblée générale ne devrait en aucune façon empêcher le Conseil de sécurité de s'acquitter des devoirs et des fonctions qui lui sont propres.

Le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine a déclaré que la Cour internationale de Justice n'est pas compétente pour décider si cette résolution entre ou non dans le cadre de la Charte. Je ne discuterai pas le sens de l'Article 36 du Statut de la Cour internationale de Justice, mais je désire attirer votre attention sur l'Article 65 qui stipule: "La Cour peut donner un avis consultatif sur toute question juridique, à la demande de tout organe ou institution qui aura été autorisé par la Charte des Nations Unies ou conformément à ses dispositions, à demander cet avis." C'est bien là ce qu'on a suggéré: demander à la Cour un avis consultatif. Il n'est pas douteux que ce soit juridiquement possible et absolument régulier et conforme au Statut de la Cour.

Les peuples du monde et les peuples des Nations Unies espèrent et attendent beaucoup de cette Organisation et de tous ses organes. Ils veulent la paix et ils pensent que mieux nous serons outillés pour travailler, plus il sera possible de maintenir la paix. Ils ne comprendraient certainement pas qu'il soit plus facile de préserver la paix avec une moins bonne organisation.

Ma délégation partage l'avis plein de bon sens des hommes et des femmes du monde entier et c'est pourquoi nous appuierons la résolution.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'ai été informé par le représentant de l'Égypte qu'il renonce à prendre la parole. Il n'y a donc plus d'orateur inscrit sur la liste.

Nous allons maintenant passer au vote de la résolution visant à la création d'une commission intérimaire de l'Assemblée générale, telle qu'elle figure dans le document A/454.

Personne ne demandant le vote par appel nominal, nous allons procéder au vote à main levée.

La résolution est adoptée par quarante et une voix contre six et six abstentions.

68. Question de l'indépendance de la Corée: a) Rapport de la Première Commission (document A/447); b) Rapport de la Cinquième Commission (document A/461)

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le rapport de la Première Commission (document A/447) contient un projet de résolution soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Le rapport de la Cinquième Commission (document A/461) expose les conséquences budgétaires de la résolution proposée par la Première Commission.

La parole est au représentant du Danemark, Rapporteur de la Première Commission, pour présenter son rapport.

M. KAUFFMANN (Danemark), Rapporteur (*traduit de l'anglais*): Le document A/447 contenant la résolution dont est saisie l'Assem-

independence of Korea, was circulated on 6 November. This proposal was adopted by the First Committee by forty-six votes to none, with four abstentions. The delegations of the Union of Soviet Socialist Republics, the Ukrainian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia, the Byelorussian Soviet Socialist Republic, Yugoslavia and Poland had stated some days earlier that, since the Korean question was to be discussed in the First Committee in the absence of representatives of the Korean people, they were unable to take part in the voting.

In view of the lateness of the hour, I should like to propose that the report of the First Committee, as well as the two resolutions submitted by the Committee, should be considered as read.

The PRESIDENT: The representative of Sweden will present the report of the Fifth Committee. This report is submitted to the General Assembly for its information and requires no specific action.

Mr. Bergstrom (Sweden) read the report of the Fifth Committee, (document A/461).

The PRESIDENT: I call upon the representative of the Union of Soviet Socialist Republics.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Bearing in mind the importance of the question of Korea, the delegation of the USSR considers it necessary to set forth its position with regard to this question at the plenary meeting of the General Assembly as well. It is necessary to do so if only because the resolution adopted by the Political and Security Committee and submitted to the General Assembly for approval does not solve this problem. Furthermore, this resolution which, as is known, has been imposed by the United States, only complicates this whole question, because it is not based on the interests of the Korean people but on the designs of the United States, which has undermined and continues to undermine an appropriate solution of the problem of the future of Korea.

In the Political and Security Committee, the delegation of the USSR set forth the position of the Government of the USSR with regard to the Korean question, and dealt in detail with all the main aspects of this important question in order to help other delegations to see their way clearly in the matter. We were prompted to do this by the fact that the attitude of the USSR with regard to the Korean question was shown, as a rule, in the wrong light and was often plainly distorted. This was done by the Government of the United States and its official representatives, both here in the United States of America and in Southern Korea.

Of course, the detailed discussion of this question in the Political and Security Committee re-

blée générale, en ce qui concerne l'indépendance de la Corée, a été distribué le 6 novembre. La proposition qui vous est soumise a été adoptée par la Première Commission par quarante-six voix sans opposition, avec quatre abstentions. Il y a quelques jours les délégations de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Tchécoslovaquie, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la Yougoslavie et de la Pologne, ont déclaré que, les représentants du peuple coréen n'ayant pas pris part aux discussions de la question de la Corée à la Première Commission, ils se voyaient dans l'impossibilité de participer au vote.

En raison de l'heure tardive, je propose que le rapport de la Première Commission ainsi que les deux résolutions qui ont été soumises par cette Commission soient considérés comme ayant été lus.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant de la Suède va présenter le rapport de la Cinquième Commission. Ce rapport est soumis pour information à l'Assemblée générale et il n'appelle aucune décision particulière.

M. Bergstrom (Suède) donne lecture du rapport de la Cinquième Commission (document A/461).

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La parole est au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Etant donné l'importance de la question coréenne, la délégation de l'URSS estime devoir exposer son attitude à l'égard de cette question à la séance plénière de l'Assemblée générale également. Cela est nécessaire, ne serait-ce que pour la raison que la résolution adoptée par la Commission des questions politiques et soumise à l'approbation de l'Assemblée générale ne résout pas la question coréenne. De plus, cette résolution, imposée, comme vous le savez, par les Etats-Unis, ne fait que compliquer toute cette question, car elle est fondée non pas sur les intérêts du peuple coréen, mais sur les calculs des Etats-Unis, qui ont saboté jusqu'à présent et qui continuent à saboter la solution que réclame le problème de l'avenir de la Corée.

En exposant à la Commission des questions politiques l'attitude du Gouvernement de l'URSS à l'égard de la question coréenne, la délégation de l'URSS a parlé en détail des principaux aspects de ce problème important, car elle désirait aider les autres délégations à y voir plus clair. En effet, l'attitude de l'URSS en ce qui concerne la Corée a été en règle générale présentée sous un jour faux et souvent on l'a complètement déformée. Ces déformations sont le fait du Gouvernement des Etats-Unis et de ses représentants officiels, tant aux Etats-Unis d'Amérique qu'en Corée du Sud.

Bien entendu, l'examen détaillé de cette question qui a eu lieu à la Commission des questions

lieves the delegation of the USSR of the necessity of going into the details of this problem at the Assembly's plenary meeting. Therefore, I shall merely touch upon the more important questions arising out of the discussion of the resolution of the Political and Security Committee. I shall deal principally with the proposals of the USSR and the United States of America in regard to Korea.

First of all, it must be pointed out that the Government of the USSR has done everything it could to reach a solution of the problem of Korea that would be in strict conformity with the obligations which the USSR, the United States of America and the United Kingdom took upon themselves and to which China subsequently adhered, under the Moscow Agreement of 27 December 1945. According to that Agreement, the Allied Powers were to ensure the restoration of Korea as an independent State, the establishment of a provisional democratic government and the establishment of the necessary conditions for the development of the country on a democratic basis.

Moreover, the United States and the USSR which, as is known, maintain their troops in Korean territory, assumed special obligations under that Agreement. With the help of the Joint Soviet-American Commission created in accordance with that Agreement, these countries undertook to prepare appropriate recommendations which, after their consideration by the Governments of the four Powers, were to guide the Governments of the United States and the USSR in adopting the final decisions for achieving the aim I have indicated, namely, the establishment of an independent and democratic Korean State.

The Agreement provided also for the methods by which the Governments of the two powers were to solve the problems before them. It was provided that the Joint Soviet-American Commission should consult the democratic political parties and social organizations of Korea in preparing the recommendations. This is comprehensible, as it is impossible not to take into account the views of the Korean people in preparing decisions which will determine their future.

Unfortunately, the work of the Joint Soviet-American Commission came to a standstill almost immediately after it had begun, because the United States refused to fulfil its obligations, in the first place, with regard to the consultations which I have mentioned. Despite the obligation undertaken, by both States to consult the democratic parties and social organizations, the representatives of the United States of America on the Commission insisted on holding these consultations with anti-democratic parties and organizations, which, moreover, are fighting the Moscow Agreement, and they firmly objected to consultations with the democratic parties and organizations of South Korea such as "The All-Korean Confederation of Labour", "The All-Korean

politiques dispense la délégation de l'URSS de la nécessité d'entrer dans les détails du problème au cours de la séance plénière de l'Assemblée. C'est pourquoi je ne parlerai que des questions les plus importantes qui se posent à propos de la discussion de la résolution qui nous a été soumise par la Commission des questions politiques; je parlerai tout particulièrement des propositions de l'URSS et des Etats-Unis d'Amérique relatives à la Corée.

Tout d'abord, il est nécessaire d'indiquer que le Gouvernement de l'URSS a fait tout ce qui était en son pouvoir pour obtenir que la question de la Corée soit réglée d'une façon strictement conforme aux engagements qu'ont assumés l'URSS, les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni aux termes de l'Accord de Moscou en date du 27 décembre 1945, et auxquels la Chine a souscrit ultérieurement. Aux termes de cet Accord, les Puissances alliées doivent assurer la restauration de la Corée en tant qu'Etat indépendant et la formation d'un gouvernement coréen provisoire démocratique. Elles doivent également créer les conditions nécessaires au développement démocratique de la Corée.

D'autre part, les Etats-Unis et l'URSS qui, on le sait, maintiennent des troupes sur le territoire coréen, ont contracté, aux termes de cet Accord, certains engagements particuliers. Ces pays se sont engagés à préparer, par l'intermédiaire de la Commission mixte soviéto-américaine créée conformément à cet Accord, des recommandations qui après examen par les Gouvernements des quatre Puissances, devraient fournir la base sur laquelle les Gouvernements des Etats-Unis et de l'URSS prendraient des mesures définitives en vue d'atteindre le but dont je viens de vous parler, à savoir la création d'un Etat coréen indépendant et démocratique.

L'Accord prévoyait également les méthodes que les Gouvernements des deux Puissances devaient suivre pour résoudre les problèmes dont la solution leur incombait. Il a été prévu qu'en préparant ses recommandations la Commission mixte soviéto-américaine devait procéder à des consultations avec les partis politiques et les organisations démocratiques de la Corée: cela est parfaitement compréhensible, car il est impossible de ne pas prendre en considération l'opinion du peuple coréen lorsqu'il s'agit de préparer des décisions qui détermineront le sort de ce peuple.

Malheureusement, presque dès le début de ses travaux, la Commission mixte soviéto-américaine s'est trouvée dans une impasse, car les Etats-Unis ont refusé de remplir les obligations qu'ils avaient assumées, notamment en ce qui concerne les consultations que je viens de mentionner. En dépit de l'engagement pris par les deux Etats de procéder à des consultations avec les partis et les organisations démocratiques, les représentants des Etats-Unis d'Amérique à la Commission ont demandé avec insistance qu'on consultât des partis et des organisations qui sont antidémocratiques et qui, de plus, luttent contre l'Accord de Moscou. D'autre part, les représentants des Etats-Unis se sont opposés énergiquement à toute consultation avec les partis et les organisations

Women's Association", "The All-Korean League of Youth", "The All-Korean Peasant Union", comprising more than three million Korean peasants, and other organizations.

As early as the initial period of the work of the Joint Soviet-American Commission, it became clear that the obligations assumed by the United States under the Moscow Agreement were essentially a manoeuvre, because the behaviour of the United States representatives in the Commission was the direct opposite of what was contemplated under that Agreement.

Through its representatives in the Commission, and also in letters addressed by V. M. Molotov, Minister of Foreign Affairs of the USSR, to Mr. G. C. Marshall, Secretary of State of the United States, the Government of the USSR insisted upon the necessity of strict fulfilment of the Moscow Agreement. After an interruption in its work, lasting from May 1946 to April 1947, the Commission renewed its activities without, however, achieving any appreciable result owing to the fact that the position taken by the Government of the United States with regard to consultation, contrary to the Moscow Agreement concerning the setting up of an independent democratic Korean State, remained unchanged.

Thus, the United States flagrantly violated its obligations and made the implementation of the Moscow Agreement impossible. I consider it necessary to make this clear once again, because the United States delegation in this Assembly, following the example of the American representatives in the Joint Soviet-American Commission in Korea, is distorting the true state of affairs in an attempt to accuse the USSR of being responsible for the failure to reach a settlement of the Korean question so far, although, as is well known, the American delegation was unable to cite a single fact in support of these assertions or of its position in general. And no wonder, since the facts themselves — and a good many were cited by the delegation of the USSR and by several other delegations in the Political and Security Committee — disclose to us the real situation in Korea, expose the double game that the United States has been carrying on hitherto in the Korean question and confirm the reasons for the position adopted by the USSR, which has steadfastly insisted on the necessity of strict fulfilment of the obligations which the Allied Governments have taken upon themselves with regard to Korea.

I cannot fail to point out that the State Department of the United States and the American representatives on the Joint Soviet-American Commission in Korea released to the Press information regarding the situation in Korea and the work of the Commission that systematically misrepresented the truth. The falsification of facts became their favourite method, which could not but arouse further doubts concerning the real intentions of the ruling circles of the United States with regard to settling the question of the future

démocratiques de la Corée du Sud tels que "la Confédération pancoréenne du travail", l'Alliance pancoréenne des femmes", "l'Association pancoréenne de la jeunesse", "l'Association pancoréenne des paysans", qui groupent plus de trois millions de paysans coréens, etc.

Dès la phase initiale des travaux de la Commission mixte soviéto-américaine, il était devenu clair que si les Etats-Unis avaient accepté des obligations aux termes de l'Accord de Moscou, ce n'avait été qu'une simple manoeuvre, puisque l'attitude qu'adoptaient les représentants américains à la Commission était diamétralement opposée à tout ce que prévoyait cet Accord.

Par l'intermédiaire de ses représentants à la Commission, ainsi que dans les lettres adressées par M. Molotov, Ministre des Affaires étrangères de l'URSS, à M. Marshall, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, le Gouvernement de l'URSS a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité d'observer de la façon la plus stricte les termes de l'Accord de Moscou. Après une suspension des travaux qui a duré de mai 1946 jusqu'en avril 1947, la Commission a repris ses activités sans toutefois aboutir à aucun résultat appréciable, étant donné que le Gouvernement des Etats-Unis n'a pas modifié son attitude dans la question des consultations, attitude contraire à l'Accord de Moscou qui prévoit la création d'un Etat coréen indépendant et démocratique.

Ainsi donc, les Etats-Unis ont violé d'une façon flagrante les engagements qu'ils avaient assumés et ont saboté la mise en application de l'Accord de Moscou. J'estime nécessaire de la déclarer une fois de plus, car la délégation des Etats-Unis à l'Assemblée présente la situation sous un jour faux, en suivant ainsi l'exemple des représentants américains à la Commission mixte soviéto-américaine pour la Corée. En effet, la délégation américaine accuse l'URSS d'avoir empêché le règlement de la question coréenne, sans pouvoir toutefois, comme on le sait, citer aucun fait à l'appui de cette accusation, ni, d'une façon générale, à l'appui de la thèse qui est la sienne. Cela n'est pas surprenant, puisque les faits eux-mêmes, cités abondamment par la délégation de l'URSS ainsi que par d'autres délégations auprès de la Commission des questions politiques, révèlent la véritable situation qui existe en Corée, dévoilent le double jeu qu'ont mené jusqu'à présent les Etats-Unis et confirment le bien-fondé de l'attitude adoptée par l'URSS lorsqu'elle insiste sur la nécessité de respecter de la façon la plus stricte les engagements assumés par les Puissances alliées à l'égard de la Corée.

On ne peut s'empêcher de relever que le Département d'Etat et les représentants américains à la Commission mixte soviéto-américaine pour la Corée ont systématiquement fourni à la presse des renseignements inexacts sur la situation en Corée et sur les travaux de la Commission. La falsification des faits est devenue la méthode préférée des Américains, et par conséquent nous doutons plus que jamais que les milieux dirigeants des Etats-Unis veuillent réellement trancher la question de l'avenir de la Corée de con-

of Korea in conjunction with other Allied States and in genuine accordance with the interests of the Korean people by endeavouring to create an independent and democratic Korea.

In this respect, a kind of competition took place between the State Department and the U. S. Military Command in South Korea. Behind all this tendentious propaganda and hubbub, it was impossible not to perceive the desire to drop the whole plan for the settlement of the Korean question in accordance with the Moscow Agreement and to replace it with some particular plan of the United States which was apparently pursuing its own designs, if we are to judge not by the declarations of the United States official representatives but by the facts.

Having done everything possible to enable the United States and the USSR to act in strict accordance with the obligations they had assumed in respect of Korea, and having convinced itself that the Government of the United States of America, for some reason, did not wish to implement these obligations but was delaying and disrupting the work of the Joint Soviet-American Commission, the Government of the USSR submitted on 26 September of this year through its representative on that Commission, its new proposals with regard to Korea. The substance of these proposals is that all foreign troops in Korean territory should be withdrawn from Korea at the beginning of 1948. Thus, it was provided that the Korean people themselves should settle their internal affairs, organize elections to representative bodies, establish a national government of Korea, establish their own armed forces and organize the whole internal political and economic life of the country on democratic principles, without any pressure or interference from outside. It is not difficult to realize that the new USSR proposals correspond to the fundamental national interests of the people of Korea, which cannot but agree with our common interests in the maintenance of international peace and security.

These USSR proposals provide for a radical solution of the Korean problem, removing and eliminating at a stroke all the difficulties and complications that had arisen in the process of implementing the obligations which the Allied Powers had assumed. At the same time, by affording the Korean people themselves every opportunity to settle their own domestic affairs, these new proposals also provide the simplest solution of the Korean problem. Add to this that the USSR proposals are in full accord with the national consciousness of the Korean people and are calculated to satisfy their natural feeling of national dignity, and the meaning of these new USSR proposals relating to the Korean question will become clearer than ever.

How were these USSR proposals received in Korea in the first place? The people of Korea—as we know very well—received these USSR proposals with full approval. Not only did the democratic leaders, democratic political parties and social organizations in Korea welcome these pro-

cert avec les autres Puissances alliées, en se conformant aux intérêts véritables du peuple coréen, et en cherchant à créer une Corée indépendante et démocratique.

Le Département d'Etat et le Haut Commandement américain en Corée du Sud ont rivalisé d'efforts dans ce domaine. Toute cette propagande et toutes ces rumeurs tendancieuses dénotent le désir d'éviter le règlement de la question coréenne tel qu'il a été prévu par l'Accord de Moscou et de lui substituer un autre plan, celui des Etats-Unis d'Amérique, plan qui semble servir avant tout les intérêts propres des Etats-Unis. Cela apparaît clairement si on se rapporte aux faits plutôt qu'aux déclarations officielles des représentants américains.

Ayant fait tout son possible pour que les Etats-Unis et l'URSS se conforment strictement aux obligations qu'ils avaient assumées à l'égard de la Corée, et s'étant rendu compte que le Gouvernement des Etats-Unis se refusait pour certaines raisons, à remplir ces obligations, en retardant et en sabotant les travaux de la Commission mixte soviéto-américaine, le Gouvernement de l'URSS a soumis le 26 septembre dernier, par l'intermédiaire de son représentant à ladite Commission, des propositions nouvelles sur la question de la Corée. Aux termes de ces propositions, toutes les troupes étrangères stationnées en territoire coréen devraient évacuer ce pays au début de l'année 1948. Par là même, ces propositions prévoient que le peuple coréen règlera lui-même ses affaires intérieures, qu'il préparera les élections aux organes représentatifs, qu'il créera le gouvernement national de la Corée, qu'il mettra sur pied ses propres forces armées, bref, qu'il organisera, en dehors de toute pression ou intervention étrangère et conformément aux principes démocratiques, la vie politique et économique intérieure du pays. On voit donc que ces nouvelles propositions de l'URSS sont conformes aux intérêts vitaux du peuple coréen, comme aussi à notre intérêt commun qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Ces propositions de l'URSS prévoient une solution radicale de la question coréenne, en éliminant toutes les difficultés et toutes les complications qui se sont fait jour dans l'accomplissement par les Puissances alliées des obligations qu'elles avaient contractées. D'autre part, ces nouvelles propositions constituent la solution la plus simple de la question coréenne, car elles donnent au peuple coréen toute faculté de régler lui-même ses affaires intérieures. Ajoutez à cela que les propositions de l'URSS tiennent compte des aspirations nationales du peuple coréen et qu'elles satisfont à son sentiment naturel de la dignité nationale, et vous verrez encore plus clairement quelle est l'importance de ces nouvelles propositions de l'URSS concernant la question coréenne.

Comment ces propositions de l'URSS ont-elles été accueillies en Corée même? Comme nous le savons fort bien, le peuple coréen approuve pleinement ces propositions. Non seulement les leaders, les partis et les organisations démocratiques de la Corée, mais aussi de nom-

posals; they were also welcomed even by many leaders of the Rightist parties and organizations, and this fact was mentioned in a number of reports published in the last few days, particularly in the American press. For instance, it was reported in an article by Mr. Rosenthal in the *New York Times* of 5 November 1947.

The evacuation of foreign troops from Korea is only objected to by sworn enemies of the Korean people, by hopeless reactionaries, on whom the United States Military Command in South Korea relies in its activities. These men know that they dare not meet their own people face to face in the event of the United States troops being withdrawn from South Korea. They are prepared to sell Korea wholesale and retail. They are prepared to sell and betray the interests of their own people in order to please their foreign masters.

As regards the leading circles of the United States, it is evident from the attitude of the American delegation in the General Assembly that the submission of the USSR proposals has completely mixed up the cards of these circles and, consequently, of the United States delegation in the Assembly.

Hitherto, as is well known, a prominent line of American propaganda regarding the question of the future of Korea has been the assertion that the United States is interested in the earliest possible evacuation of foreign troops from Korea. However, when the USSR proposals for the evacuation of all foreign troops from Korea were submitted, instead of supporting these proposals, the United States strenuously objected to them. Thus, the United States showed the hypocrisy of its assertions that it desired to evacuate its troops from Korea as quickly as possible.

When the proposals of the USSR were under consideration in the Political and Security Committee, the United States delegation practically refused to discuss them and confined itself to a few disjointed remarks which showed that the United States delegation was afraid even to discuss these proposals, apparently realizing that it was unable to put forward any convincing arguments against them.

Meanwhile, the United States delegation in the Political and Security Committee hammered away at a single point. It endeavoured to obtain a quick vote on its proposals which, as we know, are fundamentally different from the USSR proposals. In the United States proposals, everything is put the wrong way about. According to these proposals, the withdrawal of foreign troops from the territory of Korea is not to precede the election of representative bodies and the formation of a democratic government in Korea but, on the contrary, is regarded as the last of a series of measures proposed in this United States plan. Moreover, no definite time limits whatever are laid down for the evacuation of foreign troops from Korea. The proposals contain a formula,

breux hommes politiques appartenant aux partis et aux organisations de droite ont favorablement accueilli ces propositions, ainsi qu'en témoignent les nombreuses informations publiées ces derniers jours dans la presse, et notamment dans les journaux américains. C'est le cas par exemple d'un article de M. Rosenthal publié dans le *New York Times* du 5 novembre 1947.

Le retrait des forces étrangères de Corée ne rencontre d'opposition chez les Coréens que parmi les ennemis déclarés du peuple coréen, parmi les réactionnaires endurcis sur lesquels s'appuie le Haut Commandement américain en Corée du Sud. Ces gens savent qu'au cas où les forces américaines évacueraient la Corée méridionale, il ne serait pas bon pour eux de rester face à face avec leurs propres compatriotes. Ces gens sont prêts à vendre la Corée en gros et au détail. Ils sont prêts à vendre leur peuple et à trahir ses intérêts au profits de leurs maîtres étrangers.

Il ressort de l'attitude prise par la délégation américaine à l'Assemblée générale que les propositions de l'URSS ont complètement déjoué les plans des milieux dirigeants américains et bien entendu ceux de la délégation des Etats-Unis à l'Assemblée.

Jusqu'à présent, comme on le sait, la propagande américaine relative à l'avenir de la Corée réservait une place importante aux affirmations selon lesquelles les Etats-Unis désiraient que les troupes étrangères stationnées en Corée évacuent ce pays sans retard. Or, lorsque l'URSS a présenté des propositions visant au retrait de toutes les forces étrangères de Corée, les Etats-Unis, au lieu d'appuyer ces propositions, s'y sont fermement opposés. Ils ont révélé ainsi le caractère hypocrite des déclarations selon lesquelles ils désiraient le retrait des troupes stationnées en Corée.

Lors de l'examen des propositions de l'URSS par la Commission des questions politiques, la délégation des Etats-Unis s'est en réalité abstenue de participer à la discussion et s'est bornée à un certain nombre de remarques insuffisamment liées les unes aux autres. Ces remarques prouvent que la délégation des Etats-Unis craint même d'examiner ces propositions, sans doute parce qu'elle est consciente de ne pouvoir leur opposer aucun argument convaincant.

Pendant ce temps, au sein de la Commission des questions politiques, la délégation des Etats-Unis revenait constamment à la charge pour obtenir au plus vite le vote de ses propres propositions qui, comme on le sait, diffèrent radicalement des propositions de l'URSS. Dans les propositions américaines tout est mis à l'envers. En effet, dans ces propositions, le retrait des forces étrangères de Corée, au lieu de précéder l'élection des organes représentatifs et la formation d'un gouvernement démocratique coréen, se présente au contraire comme la dernière mesure dans l'ensemble des dispositions que préconise le plan américain. D'ailleurs, on ne prévoit aucun délai déterminé pour le retrait des forces étrangères de Corée. Les propositions américaines ren-

imposing no obligation on anybody, to the effect that the troops are merely to be withdrawn as rapidly as possible, even though it may be after the elections have been held and a Korean government established. Is it not clear what the authors of this proposal are aiming at?

Thus, according to the American plan, elections to representative institutions, including a national assembly of Korea, and the establishment of a Korean national government, would be carried out in the presence of foreign troops. Naturally, this cannot be evaluated otherwise than as an attempt to organize the elections concurrently with foreign interference in the internal affairs of Korea, with a view to ensuring the election to representative institutions and the inclusion in the government of persons upon whom the American military authorities have long been relying in Korea, that is to say, ardent reactionaries, who are concerned not so much with the fate of their own people as with the advantages to be gained for their foreign protectors and for themselves.

This whole American plan does not permit the Korean people to express their will freely; and, at the same time, it serves the purpose of the reactionary, anti-democratic groups and politicians of Korea, since it helps them to remain in power. As we see, the designs of the United States are fairly simple. The trouble is, however, that they do not correspond to the interests of the Korean people or with our common interests in the maintenance of international co-operation, since their implementation would mean the establishment not of a democratic Korean State but of an anti-democratic State, which would, moreover, be dependent upon the United States and would, in fact, be a colony of that country. This conclusion is inevitable, if we bear in mind the nature of the American proposals on which the resolution adopted by the First Committee is based, and the attitude of the United States Government to the USSR proposals.

Obviously, in order to conceal the true meaning of the United States proposals, the United States delegation submitted proposals, likewise adopted by the First Committee, for the establishment of a "Temporary United Nations Commission", which, according to the plan of the authors of this proposal, is to ensure control over Korea, both during the elections and during the establishment of a Korean national government. The establishment of such a commission, however, does not change the substance of the matter. Furthermore, the decision to set up a commission renders this whole American plan still more crude and unacceptable to all those who really seek to establish a democratic Korea and do not play with words behind which are concealed reactionary plans calculated to enslave the Korean people with American monopolies.

The establishment of such a commission is inadmissible, since it is contrary to the principle of national self-determination of the Korean people

ferment une clause qui n'engage personne, puisqu'elle stipule simplement que les troupes devraient être évacuées le plus rapidement possible, ce qui pourrait même se référer à la période qui suivrait les élections et la formation d'un gouvernement coréen. N'est-il pas clair à quoi les auteurs de ces propositions veulent en venir?

Ainsi, selon le plan américain, l'élection des organes représentatifs — y compris l'Assemblée nationale coréenne — et la formation du Gouvernement national de la Corée devraient avoir lieu en présence de troupes étrangères. Bien entendu, on ne peut considérer ce plan que comme une tentative d'organiser les élections dans des conditions qui équivaldraient à une ingérence étrangère dans les affaires intérieures de la Corée, et cela afin de faire élire aux organes représentatifs et de faire nommer aux postes gouvernementaux les personnes sur lesquelles s'appuient depuis longtemps déjà les autorités militaires américaines de Corée; je veux parler des réactionnaires endurcis qui se préoccupent moins du sort de leur propre peuple que des intérêts de leurs protecteurs étrangers et des profits qu'ils pourraient eux-mêmes réaliser.

Ce plan américain ne permet pas au peuple coréen d'exprimer librement sa volonté, mais il sert les intérêts des groupes et des hommes d'Etat antidémocratiques et réactionnaires de Corée en les aidant à conserver le pouvoir. Le calcul des Etats-Unis est, on le voit, assez simple. Malheureusement il ne correspond ni aux intérêts du peuple coréen ni à notre intérêt commun, qui est de renforcer la coopération internationale. En effet, la mise en application du plan américain se traduirait par la création d'un Etat coréen qui ne serait pas démocratique, mais antidémocratique, et qui dépendrait d'ailleurs des Etats-Unis comme une véritable colonie. Cette conclusion s'impose si l'on tient compte du caractère des propositions américaines sur lesquelles se fonde la résolution adoptée par la Première Commission, ainsi que de l'attitude adoptée par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à l'égard des propositions soviétiques.

C'est apparemment pour masquer le sens véritable des propositions américaines que la délégation des Etats-Unis a présenté une nouvelle proposition, adoptée elle-aussi par la Première Commission, tendant à créer une "Commission temporaire de l'Organisation des Nations Unies", qui, selon les auteurs de cette proposition, exercerait en fait un contrôle sur la Corée tant au moment des élections que lors de la formation du gouvernement national de ce pays. Mais, en créant cette commission, on ne change vraiment rien à la question. Bien plus, la décision de créer cette commission rend le plan américain encore plus choquant et inacceptable pour tous ceux qui s'efforcent sincèrement de créer une Corée démocratique et qui ne jouent pas sur les mots en dissimulant des projets réactionnaires visant à l'asservissement du peuple coréen aux monopoles américains.

La création de cette commission est inadmissible, car elle est contraire au droit du peuple coréen à disposer de lui-même. Cette commis-

and would simply turn this commission into a screen concealing the unilateral activities which are in fact being carried on by the United States of America in South Korea and which, as I have already pointed out, are designed to convert Korea into an American colony, if we judge of the real attitude of the United States otherwise than according to the statements of the official representatives of the Government of the United States of America regarding the policy pursued in South Korea by the American Military Command.

What I have said is confirmed by the practical policy which the American military authorities in Korea have been carrying out since American military troops were first stationed in South Korea. During the discussions in the Political and Security Committee, the USSR delegation cited many facts proving that the American military authorities in South Korea were pursuing an anti-democratic policy. In South Korea, the United States is backing narrow reactionary groups isolated from the Korean people, and is fostering the activities of these groups, which are directed against the democratic parties and organizations of the country. It is also fostering by its connivance the terroristic activities of semi-fascist organizations, which have taken to fighting openly against the democratic forces of the country, even to the extent of physically eliminating prominent members of the Korean democratic parties and social organizations.

The delegation of the USSR made many statements in the Political and Security Committee, and cited many facts which confirm the correctness of what I have just said.

This policy of the American military authorities in South Korea has aroused the rightful indignation of the whole Korean people. This is mentioned, for instance, in a letter addressed two months ago to the Governments of the United States and the USSR by the United Popular National Democratic Front of North Korea, on behalf of the many political parties and social organizations affiliated with it. This letter contains the following passage: "... recent events in Korea exceed the worst that happened in the grimmest days of rampant reaction". The letter exposes the anti-popular and anti-democratic policy of the American Military Command. For obvious reasons, the United States delegation continues to be silent regarding this remarkable document.

Almost every day the world Press, including the American Press, publishes reports that reactionary and terroristic semi-fascist groups in South Korea, acting with the support of the American authorities, are becoming increasingly arrogant and that the dissatisfaction of the whole people—workers, peasants and intellectuals—is increasing daily. This is not surprising, since no democratic reforms have been introduced in South Korea, in contrast to North Korea. The land, which has been for centuries the cherished

sion ne serait qu'un écran pour masquer les actions unilatérales des Etats-Unis d'Amérique en Corée du Sud, actions qui tendent, comme je l'ai déjà dit, à transformer la Corée en une colonie américaine, si l'on juge de l'attitude réelle des Etats-Unis non pas d'après les déclarations officielles faites par les représentants du Gouvernement des Etats-Unis, mais d'après la politique menée en Corée du Sud par le Haut Commandement américain.

Ce que je viens de dire trouve sa confirmation dans les méthodes que les autorités militaires américaines ont appliquées dès l'arrivée de leurs troupes en Corée du Sud. Au cours des débats de la Commission des questions politiques, la délégation de l'URSS a cité un bon nombre de faits qui montrent que les autorités militaires américaines en Corée du Sud mènent une politique antidémocratique. En Corée du Sud, les Etats-Unis ont misé sur de petits groupes réactionnaires sans aucun lien avec le peuple coréen. Ils encouragent par tous les moyens l'activité de ces groupes hostiles aux partis et aux organisations démocratiques du pays. Leur attitude encourage également l'activité terroriste des organisations semi-fascistes, qui dans leur lutte ouverte contre les forces démocratiques du pays ne reculent pas devant l'assassinat pour supprimer les dirigeants des partis et des organisations démocratiques de la Corée.

La délégation de l'URSS a fait à la Commission des questions politiques de fréquentes déclarations et a présenté de nombreux faits qui confirment le bien-fondé de ce que je viens de dire.

La politique menée par les autorités militaires américaines en Corée du Sud a soulevé l'indignation légitime de tout le peuple coréen. Cela ressort, par exemple, de la lettre adressée il y a deux mois aux Gouvernements des Etats-Unis et de l'URSS par le Front unique national démocratique de la Corée du Nord parlant au nom d'un grand nombre de partis et d'organisations démocratiques coréens. En effet, nous lisons dans cette lettre: "Ce qui se passe actuellement en Corée du Sud est pire que tout ce qu'on a vu aux jours les plus sombres de la réaction..." Cette lettre met en lumière la politique antidémocratique hostile aux masses populaires qui est celle du Haut Commandement américain. Pour des raisons que l'on ne comprend que trop bien, la délégation des Etats-Unis garde le silence sur ce document si intéressant.

La presse mondiale, y compris les journaux américains, publie presque chaque jour des informations dont il ressort que les groupes semi-fascistes réactionnaires et terroristes qui jouissent de l'appui des autorités américaines, gagnent chaque jour en audace en Corée du Sud. Le mécontentement du peuple tout entier—ouvriers, paysans et intellectuels—croît de jour en jour. Cela n'est pas étonnant, car contrairement à ce qui a été fait en Corée du Nord, aucune réforme démocratique n'a été réalisée dans le sud du

dream of the Korean peasant, has not yet been distributed amongst the peasants, to whom it should belong by right. The peasant in South Korea remains landless, in contrast to the peasant of North Korea, where the appropriate democratic reforms have been carried out. In these circumstances, how can the Korean peasant support the existing regime in South Korea? Of course he cannot.

We have no reason to be surprised, therefore, at the statement of the correspondent Mark Gayn, who went to Korea and wrote in the 3 November 1947 issue of the newspaper *P.M.* that "... the Russians were making friends. We weren't".¹ We agree with this correspondent.

I could cite many facts as evidence that the conditions of the Korean worker in South Korea are no better than the conditions of the peasant. However, the whole world is well aware of that. The numerous strikes and protest demonstrations against the policy of the United States authorities in South Korea, and against the policy of their puppets amongst the Korean reactionaries, are evidence of the conditions of the workers.

Taking all this into consideration, can we wonder that many persons who have visited South Korea severely criticize the activities of the American Military Command in that country on their return? Even many Americans are indignant when they consider the existing situation in South Korea. They point out that the situation not only is not improving but on the contrary is getting worse, and that the American authorities are completely indifferent to the fate of the Korean people. The same correspondent, Mark Gayn, reports a conversation regarding the conditions of the Korean peasantry—I am referring, of course, to South Korea—which he had with an American official, who told him that Koreans were "used to this kind of life".¹

If all these facts are taken into account, it becomes clear why the United States delegation strongly objected to the Korean question being considered in the General Assembly in the presence of elected representatives of the Korean people. Apparently, it was afraid to hear the voice of that people. Apparently, it was afraid to hear the truth regarding the situation in South Korea. The delegation of the USSR insisted upon this, as it considered that we could not examine the substance of the Korean question without hearing the views of the representatives of the Korean people.

As you know, the United States succeeded in preventing the voice of the Korean people from being heard in the General Assembly, and a resolution was adopted by the Political and Security Committee in the absence of these representatives. This is a result of ignoring the interests of the Korean people. Such decisions are incompatible with the national dignity of that people.

pays. La terre, qui pendant des siècles a été l'objet des désirs les plus ardents des paysans coréens, n'a toujours pas été répartie parmi ceux à qui elle devrait appartenir de droit, c'est-à-dire parmi les paysans. En Corée du Sud, le paysan reste donc privé de terre, contrairement à ce qui se passe en Corée du Nord où les réformes démocratiques qui s'imposaient ont eu lieu. Dans ces conditions, les paysans coréens peuvent-ils appuyer le régime qui existe en Corée du Sud? Certes, non.

On ne saurait donc s'étonner qu'après son séjour en Corée M. Mark Gayn, correspondant du journal *P.M.*, ait écrit le 3 novembre 1947 que "les Russes se sont fait des amis; mais pas nous". Nous sommes d'accord avec ce correspondant.

Je pourrais citer de nombreux faits indiquant que la situation des ouvriers en Corée du Sud n'est pas meilleure que celle des paysans. Mais cela est connu dans le monde entier. Les nombreuses grèves et les manifestations contre la politique pratiquée par les autorités américaines en Corée du Sud et par leurs agents recrutés parmi les réactionnaires coréens, permettent de juger de la situation des ouvriers.

Dans ces conditions, faut-il s'étonner que beaucoup de voyageurs revenus de la Corée du Sud aient sévèrement critiqué la politique du Haut Commandement américain en Corée? Il y a même beaucoup d'Américains qui expriment leur indignation lorsqu'ils observent la situation qui existe en Corée du Sud. Selon eux, cette situation empire au lieu de s'améliorer et le sort du peuple coréen laisse les autorités américaines parfaitement indifférentes. Le même correspondant, Mark Gayn, reproduit une conversation qu'il a eue avec un fonctionnaire américain au sujet de la situation des paysans en Corée—il s'agit évidemment de la Corée du Sud,— conversation au cours de laquelle son interlocuteur lui a dit que les Coréens "étaient accoutumés à ce système".

Si l'on tient compte de tout cela, on comprendra aisément pourquoi la délégation des Etats-Unis s'est si énergiquement opposée à ce que la question coréenne fût examinée à l'Assemblée générale en présence des représentants élus du peuple coréen. De toute évidence, elle avait peur d'entendre la voix du peuple coréen. Elle avait peur d'entendre la vérité sur la situation en Corée du Sud, ainsi que le demandait la délégation de l'URSS, qui estimait en effet qu'il est impossible d'examiner la question coréenne quant au fond sans entendre l'opinion des représentants du peuple de ce pays.

Comme vous le savez, les Etats-Unis ont réussi à faire en sorte que la voix du peuple coréen ne fût point entendue à l'Assemblée générale. La Commission des questions politiques a adopté une résolution sur cette question en l'absence des représentants coréens. Tel est le résultat du fait qu'on n'a pas tenu compte des intérêts du peuple coréen. De telles décisions sont incompatibles avec la dignité nationale de ce peuple.

¹ Retranslated from Russian.

The meaning of the American proposals will become even clearer if we take into account not only the policy pursued by the United States military authorities in South Korea, but also the statements of certain American officials with regard to Korea and the importance of that country to the United States of America.

During the discussion in the Political and Security Committee, the USSR delegation referred to General Hodge's statement that the Americans had "dug themselves in in Korea" and would remain there until their mission was accomplished. The USSR delegation also referred to the statement of the former Assistant Secretary of State, General Hilldring, who expressed the fear that the withdrawal of American troops from Korea might give rise to "serious repercussions in the East".

The frankness of these men must be given its due. These statements shed light on the plans of the United States, particularly with regard to South Korea, which the American authorities in Korea are increasingly adapting to the United States economy. Politically, South Korea is being turned into a centre of reaction in Eastern Asia. Territorially, Korea is apparently regarded as a kind of United States base. It is not without reason that the most reactionary American press organs are already emphasizing the strategic importance of Korea and are making obvious and unequivocal hints as to how and against whom such a base could or even should be used. From Korea, these organs of the Press turn their eyes in the direction of the north and the northwest.

Such are the conditions in which it is proposed that we should adopt the American plan for the settlement of the Korean question, a plan which is not at all designed to bring about a settlement, but will merely put obstacles in its way. It is clear that the responsibility for this situation lies, in the first place, upon those who would impose such plans upon us.

So far as the USSR is concerned, it will continue to expose any attempts on the part of those who, sheltering behind the name of the United Nations, are trying to utilize Korea for interests which have nothing in common with the interests of the maintenance of international peace and security. The USSR will try to achieve a settlement of the question of Korea's future which will be compatible with the fundamental national interests of the Korean people and, at the same time, will be in conformity with our common interests with regard to strengthening the peace and security of nations.

The delegation of the USSR has already pointed out in the Political and Security Committee that the substance of the Korean question cannot be considered in the General Assembly, and that no decisions can be taken in the absence of representatives of the Korean people. Since

Le sens des propositions américaines nous apparaîtra encore plus clairement si nous envisageons non pas seulement les procédés employés par les autorités militaires des Etats-Unis en Corée du Sud, mais aussi les déclarations faites par certaines hautes personnalités américaines au sujet de la Corée et de son importance pour les Etats-Unis d'Amérique.

Au cours de la discussion à la Commission des questions politiques, la délégation de l'URSS a déjà mentionné la déclaration du général Hodges selon lequel les Américains "se seraient retranchés en Corée" et qu'ils y resteraient jusqu'à l'accomplissement de leur mission. Nous avons relevé également la déclaration du général Hilldring, ancien Secrétaire d'Etat adjoint, qui avait exprimé la crainte que l'évacuation des troupes américaines stationnées en Corée pourrait avoir "des répercussions très graves en Orient".

Il faut être reconnaissant à ces hommes pour leur sincérité. De telles déclarations font la lumière sur les plans des Etats-Unis en ce qui concerne notamment la Corée du Sud, région que les autorités américaines tendent de plus en plus à organiser conformément à l'économie des Etats-Unis. Dans le domaine politique ils cherchent à faire de la Corée du Sud un foyer de réaction en Asie orientale. Au point de vue territorial, ils semblent considérer que la Corée est en quelque sorte une base des Etats-Unis. Ce n'est pas un hasard que la presse la plus réactionnaire des Etats-Unis souligne dès maintenant l'importance stratégique de la Corée et que ses allusions fort peu équivoques permettent de deviner comment et contre qui cette base pourrait et devrait être utilisée. Ces journaux songent aux régions qui s'étendent au nord et au nord-ouest de la Corée.

C'est donc dans ces conditions qu'on nous propose d'accepter le plan américain pour le règlement de la question coréenne. Or, ce plan n'est nullement destiné à régler cette question; bien au contraire, il ne fait que dresser des obstacles sur la voie de ce règlement. Il est clair que la responsabilité de cet état de choses incombe avant tout à ceux qui cherchent à nous imposer des plans de ce genre.

Quant à l'URSS, elle continuera à dénoncer tous ceux qui, en se couvrant du nom des Nations Unies, veulent se servir de la Corée dans un but qui n'a rien de commun avec les intérêts du maintien de la paix et de la sécurité. Nous continuerons à lutter pour que l'avenir de la Corée soit réglé d'une façon qui réponde aux intérêts vitaux de la nation coréenne ainsi qu'à notre intérêt commun qui est de renforcer la paix et la sécurité des peuples.

La délégation de l'URSS a déjà déclaré à la Commission des questions politiques qu'il est impossible pour l'Assemblée générale d'examiner la question coréenne quant au fond et de prendre des décisions à ce sujet en l'absence des représentants du peuple coréen. La majorité de la

the majority of the Commission decided to consider the substance of this question and to take a decision, the delegation of the USSR stated that it was unable, for the aforementioned reasons, to participate in a vote on the American proposals.

For the same reasons, the USSR delegation does not find it possible to participate in a vote on the Committee's resolution at this plenary meeting of the General Assembly.

Mr. Aranha left the Chair, and Mr. Parodi (France) replaced him.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon the representative of the United States of America.

Mr. DULLES (United States of America): There are before us two resolutions adopted by the First Committee. The first one was adopted by a vote of forty-one to none, and the second by a vote of forty-six to none. Those resolutions mean, in essence, that the United Nations is going to try to break the deadlock which has developed in Korea and which, for two years now, has prevented the achievement of independence for Korea which, it was assumed, would automatically come when Japan was defeated. That has not happened because, as part of the surrender terms, the Japanese in North Korea were told to surrender to the armies of the USSR, and in South Korea, to the United States armies. Those armies thus came into occupation as a military convenience, and it has not been practicable to find a way to get them out and to restore independence to Korea.

The United States has always assumed that independence would quickly come to Korea upon the defeat of Japan. As soon as that defeat happened, we had a conference in Moscow with the representatives of the USSR for the purpose of clearing up the situation resulting from the presence of our two sets of troops in Korea. That agreement did not work. The members have just heard from the representative of the USSR his interpretation of the reasons why it did not work. I could give you another set of interpretations, but I do not think it worthwhile to burden the General Assembly with a recount of the sad history of two years of bickering and dispute, where the Joint Commission of the United States and the USSR was unable to agree even to begin consultations with the Korean people, because we could not agree upon what was the proper definition of the word "democratic", which was used in the Moscow Agreement. That deadlock occurred and has now gone on for two years. Because it was preventing thirty million people in Korea from getting the independence which all agreed was their right, the United States—after first trying to get a four-Power conference, including the USSR, the United Kingdom and China, which were also parties to agreements on the independence of Korea, and which four-Power conference was rejected by the USSR—

Commission ayant décidé d'examiner cette question quant au fond et de prendre une décision à son sujet, la délégation de l'URSS a déclaré que, pour les raisons que je viens d'indiquer, elle ne croyait pas pouvoir prendre part au vote sur les propositions américaines.

Ces raisons empêchent également la délégation de l'URSS de participer au vote sur la résolution de la Commission à la séance plénière de l'Assemblée générale.

M. Aranha quitte le fauteuil présidentiel, et M. Parodi (France) l'y remplace.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique.

M. DULLES (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Nous sommes saisis de deux résolutions qui ont été adoptées par la Première Commission, la première par quarante et une voix sans opposition, et la seconde par quarante-six voix sans opposition. Ces résolutions signifient quant au fond que l'Organisation des Nations Unies va s'efforcer de résoudre la situation inextricable qui existe en Corée et qui depuis deux ans a empêché ce pays de réaliser son indépendance, à laquelle il aurait dû parvenir automatiquement après la défaite du Japon. Si la Corée n'a pu réaliser son indépendance, c'est parce que, aux termes de l'Acte de reddition, les Japonais qui se trouvaient dans le nord de la Corée devaient se rendre à l'armée de l'URSS et que ceux stationnés dans le sud devaient se rendre à l'armée des Etats-Unis. Ces armées ont été ainsi amenées à occuper le pays pour des raisons militaires et on n'a pas encore trouvé le moyen de les retirer du pays et de rendre à la Corée son indépendance.

Les Etats-Unis ont toujours estimé que la Corée parviendrait rapidement à son indépendance après la défaite du Japon. Dès cette défaite nous avons eu à Moscou une conférence avec les représentants de l'URSS, en vue de régler la situation résultant de la présence des deux forces d'occupation en Corée. L'accord intervenu n'a donné aucun résultat. Vous venez d'entendre le représentant de l'URSS exposer les raisons pour lesquelles, à son avis, cet accord n'a pas donné de résultats. Je pourrais vous donner une autre interprétation, mais je ne pense pas qu'il vaille la peine d'importuner l'Assemblée en lui rappelant la pénible histoire de ces deux années de disputes et de différends, durant lesquelles la Commission mixte des Etats-Unis et de l'URSS n'a pu se mettre d'accord même pour entamer les consultations avec le peuple de la Corée, parce qu'elle n'a pu s'entendre sur la définition exacte du mot "démocratique", utilisé dans l'Accord de Moscou. L'impasse qui s'ensuit existe maintenant depuis deux ans. Parce que cette situation empêchait les trente millions d'habitants de la Corée de jouir de l'indépendance à laquelle, de l'avis de tous, ils avaient droit, les Etats-Unis, après avoir essayé d'obtenir la réunion d'une conférence quadripartite comprenant l'URSS, le Royaume-Uni et la Chine, qui étaient également parties aux ac-

finally brought the matter here to the General Assembly.

We had a long discussion in the First Committee, which dealt basically with three propositions: First, should the General Assembly do anything about it at all? Second, should we act now or wait until we could get representative Koreans to New York? Third, if we acted now, should we act on the basis of trying to get the troops out first and create a government afterwards, or try to create a government first and get the troops out afterwards?

There was very little difference of opinion on the first proposition that the United Nations should properly do something to help the Korean people get their independence, in view of the long deadlock and the exhaustion of other possible methods of relief. So we passed on to the second proposition, which was the question of procedure: Should we start here, at this session of the General Assembly, or should we try to get representatives from Korea here to talk over matters with us?

The USSR delegation presented a proposal to the effect that we should not do anything until we had brought duly elected representatives of the Korean people here, so that we could have their views before we did anything.

Obviously, that proposal was one which would have meant doing nothing, as far as this year was concerned. It would have been wholly impracticable, during the life of this rapidly expiring session of the General Assembly, to have brought from Korea what the USSR delegation called "duly elected representatives of the Korean people".

In passing, I just wish to mention that the question of who would be the "duly elected representatives of the Korean people", in itself raised the very problem which we were trying to avoid by asking the General Assembly to act. According to the point of view presented by the USSR and the Ukrainian Soviet Socialist Republic in the First Committee, there were no "duly elected representatives of the Korean people" in South Korea, and it was only in North Korea that such representatives could be found. Therefore, the essence of such a proposal would be to bring here, at some time or other—I do not know when—some representatives of North Korea, and no representatives of South Korea, where two-thirds of the Koreans live.

That was the proposal for consultation, and it would have been wholly inadequate because it would have prevented any representation of two-thirds of the Korean people. In any event, it could not have taken place in time to enlighten this session of the General Assembly, and the

cords relatifs à l'indépendance de la Corée, et après avoir vu leur proposition rejetée par l'URSS décidèrent finalement de porter la question devant l'Assemblée générale.

Une longue discussion s'est déroulée à la Première Commission, au sujet des trois propositions essentielles suivantes: Premièrement, l'Assemblée générale doit-elle faire quelque chose à ce sujet? Deuxièmement, doit-elle prendre des mesures maintenant ou attendre que des représentants de la Corée puissent venir à New-York? Troisièmement, si nous agissons maintenant, devons-nous d'abord essayer de procéder au retrait des troupes et ensuite à la création d'un gouvernement ou devons-nous d'abord créer un gouvernement puis procéder au retrait des troupes?

Il y a peu de divergence d'opinions au sujet de la première proposition, d'après laquelle l'Organisation des Nations Unies devrait prendre des mesures pour aider le peuple de la Corée à obtenir son indépendance, étant donné qu'on se trouve depuis longtemps dans une impasse et que tous les autres moyens de venir en aide au peuple coréen ont été épuisés. Nous sommes donc passés à la seconde proposition, relative à la question de procédure: devons-nous commencer à agir maintenant, au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale, ou devons-nous essayer de faire venir ici des représentants de la Corée pour discuter la question avec eux?

La délégation de l'URSS a présenté une proposition tendant à ce que nous n'agissions pas avant que des représentants dûment élus du peuple coréen ne soient arrivés, de sorte que nous puissions connaître leur point de vue avant de faire quoique ce soit.

De toute évidence, cette proposition aurait abouti à ne rien faire durant l'année en cours. Il serait absolument impossible pendant la brève période de cette session de l'Assemblée générale, de faire venir de Corée "des représentants dûment élus du peuple coréen" comme les a appelés le représentant de l'Union soviétique.

Je voudrais mentionner en passant que la question des "représentants dûment élus du peuple coréen" pose en elle-même tout le problème que nous essayons d'écarter en demandant à l'Assemblée générale d'intervenir. Suivant la thèse exposée par les représentants de l'URSS et de la République socialiste soviétique d'Ukraine devant la Première Commission, il n'existe pas de "représentants dûment élus du peuple coréen" dans la partie méridionale de la Corée; on ne peut en trouver qu'en Corée du Nord. De sorte que cette proposition aurait en réalité abouti à faire venir ici, à un moment quelconque — je ne sais pas lequel — des représentants de la Corée du Nord mais aucun représentant de la Corée du Sud où vivent les deux tiers des Coréens.

Tel était le sens de la proposition tendant à consulter le peuple de Corée, mais elle aurait été tout à fait insuffisante, puisque la représentation des deux tiers de la population de la Corée aurait été exclue. De toute façon, cette consultation n'aurait pu avoir lieu à temps pour éclairer les

whole matter would have gone by for another year.

The United States proposed an amendment to the USSR resolution concerning consultation, to the effect that, instead of the consultation taking place here in New York, the United Nations could quickly send a commission to Korea to consult with the representatives of the Korean people.

That resolution, including procedure for effective consultation quickly with the people of both North and South Korea, and obviating waiting another year, was overwhelmingly adopted in the First Committee by a vote of forty-one to none. In that way, we have made effective provision for consultation with the Korean people.

Then we came to the final proposition of what we should recommend as the procedure for breaking the deadlock. The USSR introduced a resolution, as I have already indicated, to recommend to the General Assembly that the occupying troops should be immediately withdrawn from Korea, leaving the Koreans to establish their government under the conditions which would exist immediately upon the withdrawal.

It was the view of the United States delegation that to do this would almost certainly mean chaos and probably civil war for the Koreans, and that instead of effectively giving them freedom and independence and all the benefits which would come from liberty, it would have plunged Korea into chaos for many years. It seemed to us that the orderly procedure to follow was to end the military occupation of Korea as quickly as possible, but only after it had served as a bridge between the Japanese occupation, which is ended, and the creation of a new central government in Korea.

Now we realize full well, and we have said perfectly frankly, that a military government, even the best military government, is not a very good government. But even a military government can be better than no government at all. If it is a temporary expedient to provide a bridge to a stable Korean government, then it is worth while to continue it. Such continuance would be carried out under the auspices and under the eyes of a representative commission of the United Nations, which would be there to observe, and to see that there was prompt transition to the election of representative Koreans, who would meet together in a national assembly and set up a government. This proposal would be geared to a very quick time-table, with no delay about it. It was proposed that the election should be held not later than 31 March 1948, and that then the troops would be withdrawn immediately thereafter, and, if physically possible, within ninety days, so that this whole process would have taken less than six months from the date on which we are talking here.

débats de la présente session de l'Assemblée générale et il aurait fallu renvoyer la question à l'année prochaine.

Les Etats-Unis ont proposé un amendement à la résolution de l'URSS concernant la consultation du peuple coréen. Cet amendement tend à ce que, au lieu de procéder aux consultations à New-York, les Nations Unies envoient d'urgence une commission en Corée afin de consulter sur place les représentants du peuple coréen.

Cette proposition qui comportait une méthode efficace et rapide de consultation des populations du Nord et du Sud de la Corée, et évitait une attente d'un an, a été acceptée par la Première Commission à la majorité écrasante de quarante et une voix, sans opposition. Nous avons de cette manière trouvé un moyen efficace de consulter la population de la Corée.

Nous en sommes ensuite venus à la dernière proposition concernant la procédure à adopter pour sortir de l'impasse. La délégation de l'URSS a, comme je l'ai déjà indiqué, présenté une résolution recommandant à l'Assemblée générale le retrait immédiat des troupes d'occupation de la Corée, le peuple coréen étant libre immédiatement après ce retrait d'instituer son gouvernement dans les conditions alors existantes.

La délégation des Etats-Unis a estimé qu'en agissant ainsi on aboutirait très certainement à un état de confusion et probablement à une guerre civile en Corée et, qu'au lieu de donner effectivement au peuple coréen sa liberté et son indépendance et tous les avantages en dérivant, on plongerait la Corée dans le chaos pour plusieurs années. Il nous a semblé que la meilleure méthode à suivre était de mettre fin à l'occupation militaire en Corée le plus rapidement possible, mais seulement après que cette occupation eût servi à assurer la transition entre l'occupation japonaise, qui a cessé, et la création d'un nouveau gouvernement central en Corée.

Nous nous rendons parfaitement compte, et nous l'avons déclaré en toute franchise, qu'un gouvernement militaire, même le meilleur, n'est pas un très bon gouvernement. Mais un gouvernement militaire peut être préférable à l'absence de tout gouvernement. Si cette solution provisoire doit permettre d'assurer la transition jusqu'à ce qu'un gouvernement stable soit instauré, il vaut la peine de continuer à l'appliquer. Ce gouvernement militaire continuerait à fonctionner sous les auspices et sous la surveillance d'une commission représentative de l'Organisation des Nations Unies, chargée d'observer la situation et de veiller à ce qu'il fût rapidement procédé à l'élection de représentants du peuple coréen, qui se réuniraient en assemblée nationale et formeraient un gouvernement. Cette proposition serait mise à exécution suivant un plan très rapide, ne comportant aucun retard. Nous avons proposé que les élections aient lieu au plus tard le 31 mars 1948 et que le retrait des troupes soit effectué immédiatement après, si possible dans un délai de quatre-vingt-dix jours, de sorte que la totalité des opérations demanderait moins de six mois à partir d'aujourd'hui.

I may say that the general conception that there should first be established a provisional government, under the conditions of order created by the presence of the troops there, was a conception agreed to by the USSR at the time of the Moscow Agreement of December 1945. That Agreement contemplated that there would be the occupation and a joint commission of the two Powers which would consult with the Koreans; that there would then be established a central government; and that only after that—and, indeed, after a proposed period of trusteeship—would full independence be granted and the troops withdrawn.

It is perfectly obvious—any sensible person knows it, and it was the premise of the Moscow Agreement of 1945—that the orderly procedure was to have the troops there to maintain order, because there was no government in Korea to maintain any order whatsoever. You first have to have a government with the normal processes for maintaining order. As quickly as their purpose is accomplished, the troops are withdrawn. If you try to withdraw the troops before that has happened, it is certain that there will be chaos and probably civil war, and a very bad time indeed for the Koreans, whom we are ostensibly trying to help.

That was the overwhelming verdict of the First Committee, which, by forty-six votes to none, adopted a proposal along the lines of the one submitted by the United States. The United States proposal involved sending out a commission to Korea, consulting with the Koreans, holding a prompt election of delegates to a national convention, establishing a government with the machinery of order in its hands, and then getting the troops out.

A good many things were said in the First Committee—and some of them, although not so violent and extreme, have been repeated here—to the effect that the United States administration in South Korea is not a very good administration. Charges have been made, in fact, that it is a very bad administration, that it is worse than the Japanese administration, that there are wholesale arrests and murders and imprisonments for all kinds of political crimes, and so forth and so on.

As I have said, we do not believe that any military government is by any means a perfect government. We think that it should be wound up as rapidly as is consistent with the welfare of the Koreans. Above all, we believe that there should be sent to Korea a commission representing the United Nations, so that it may see for itself what the conditions are. What struck all of us in the First Committee, I think, was this: although conditions are painted as being so perfect, as being a virtual paradise, in North Korea, and as being such a hell on earth in South Korea, it was the United States delegation which took the initiative in urging that the United Nations should send a commission to Korea to see for itself what is going on, and it was the USSR delegation which

Je me permets de rappeler que l'URSS avait accepté, lors de la conclusion de l'Accord de Moscou en décembre 1945, l'idée générale d'un gouvernement provisoire établi tout d'abord dans les conditions d'ordre dues à la présence des troupes en Corée. Cet Accord prévoyait l'occupation et la constitution d'une commission mixte des deux Puissances qui consulterait le peuple coréen; il prévoyait aussi qu'un gouvernement central serait instauré et que ce serait seulement après, — en réalité à la suite d'une période de tutelle — que l'on accorderait au peuple coréen sa pleine indépendance et que les troupes seraient retirées.

Il est tout à fait évident — tout être raisonnable s'en rend compte et c'était les prémisses de l'Accord de Moscou de 1945 — que la solution la plus méthodique était de maintenir les troupes en Corée pour assurer l'ordre puisqu'il n'y avait pas de gouvernement pour l'assurer en aucune manière. Pour maintenir l'ordre, il est indispensable qu'il existe un gouvernement disposant de moyens normaux. Dès que l'ordre est assuré, les troupes peuvent être retirées. Mais si l'on retire les troupes avant, il est certain que le chaos doit s'ensuivre et probablement la guerre civile, ce qui serait néfaste pour le peuple de la Corée auquel nous prétendons apporter notre aide.

Tel a été le verdict rendu à une majorité écrasante par la Première Commission qui, par un vote de quarante-six voix sans opposition, a adopté une proposition analogue, dans ses grandes lignes, à celle des Etats-Unis. Cette dernière prévoyait en effet l'envoi en Corée d'une commission chargée de consulter le peuple coréen, de procéder sans délai à l'élection de représentants à une assemblée nationale qui établirait un gouvernement muni de tous les moyens lui permettant d'assurer l'ordre, et elle envisageait ensuite le retrait des troupes.

On a tenu au sein de la Première Commission, de nombreux propos dont certains, moins violents et moins extrêmes, ont été répétés ici, tendant à prouver que l'administration américaine dans le Sud de la Corée n'est pas très satisfaisante. On l'a même en réalité qualifiée de mauvaise organisation et déclaré qu'elle était pire que l'administration japonaise, qu'on procédait à des arrestations en masse, à des assassinats, des emprisonnements pour toutes sortes de crimes politiques, et que sais-je d'autre!

Comme je l'ai dit, nous ne croyons pas qu'un gouvernement militaire quel qu'il soit puisse être parfait. Nous estimons que le gouvernement militaire devra disparaître aussitôt que les intérêts du peuple de Corée le permettront. Avant tout, nous pensons qu'il faut envoyer en Corée une commission représentative des Nations Unies pour qu'elle puisse se rendre compte par elle-même des conditions existantes. Ce qui nous a tous frappés, je crois, à la Première Commission, c'est ceci: bien que les conditions aient été dépeintes comme absolument parfaites, presque paradisiaques en Corée septentrionale et comme infernales en Corée du Sud, c'est précisément la délégation des Etats Unis qui a pris l'initiative d'insister pour que les Nations Unies envoient en

took the position that it would have nothing to do with such a commission.

If this resolution is adopted, as I am confident it will be, the temporary commission will go to Korea and see the conditions there. I know it will not find in South Korea conditions that are perfect. However, it will find there a United States administration which is sincerely working in the interests of the Korean people, which wants to see a central government established, and which then wants to get home—and get home fast. And that, I can assure you, is also the wish of the United States Government.

I believe that, by means of this programme, with its quick time-table, there is a good chance that, through the good offices of the United Nations, there will at long last be brought to the Korean people the freedom and independence which is certainly overdue and which, in line with the principles and ideals of the United Nations, we ought to help them to achieve.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon the representative of the Philippine Republic.

Mr. ROMULO (The Philippines): I do not propose on this occasion to go once more into the merits of the proposal embodied in the resolution before us. The proposal was thoroughly discussed in all its aspects in the First Committee, and there is little that can be said here to add to or detract from the evidence, which resulted in the decision which has been taken and which we are now at the point of reaffirming.

All I want to do is to address a sincere appeal to the delegations of the Union of Soviet Socialist Republics and of those other Members who voted with it against the resolution to reconsider their attitude. I understand perfectly that it is not for me or for anybody else to question how any delegation has voted or should vote on any given proposal. However, this appeal would seem to be justified by the assurances which the USSR delegation has repeatedly made, and which have been reiterated by Mr. Gromyko tonight, that it is sincerely interested in seeing the independence of Korea established in the shortest possible time. On this primordial question, at least, it is of one mind with the rest of our delegations.

The delegation has differed with us, no doubt just as sincerely, on the question of procedure. It has insisted on two things: on the invitation to the present session of the General Assembly of representatives of the Korean people, and on the withdrawal of occupation troops from Korea on 1 January 1948. Here again, it must be pointed out that the adverse vote of the First Committee on both proposals by no means indicated that the

Corée une commission chargée de voir par elle-même ce qui s'y passe, et c'est la délégation de l'URSS qui, elle, a déclaré ne vouloir en aucune façon participer aux travaux de cette commission.

Si cette résolution est, comme je le crois, adoptée, la commission temporaire ira se rendre compte en Corée des conditions qui y existent. Je sais qu'elle ne trouvera pas en Corée méridionale des conditions parfaites. Elle trouvera cependant là-bas une administration américaine qui travaille sincèrement dans l'intérêt du peuple coréen, qui désire voir instaurer un gouvernement central, et qui voudrait ensuite retourner dans son pays le plus rapidement possible. Je vous assure que ce désir est également celui du Gouvernement des Etats-Unis.

Je crois qu'avec ce programme, qui doit s'exécuter rapidement, il y a de grandes chances pour que, grâce aux bons offices de l'Organisation des Nations Unies, le peuple coréen obtienne enfin la liberté et l'indépendance qui lui sont dues depuis longtemps et que, conformément aux principes et à l'idéal des Nations Unies, nous devons nous efforcer de l'aider à atteindre.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole au représentant de la République des Philippines.

M. ROMULO (République des Philippines) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai pas aujourd'hui l'intention d'examiner dans le détail la proposition qui nous est soumise. Tous les aspects de la proposition ont été discutés à fond à la Première Commission. Ce qui reste à dire est peu de chose et ne saurait modifier sensiblement dans un sens ou dans l'autre ni les conclusions auxquelles est arrivée la Commission, ni la décision qui a finalement été prise et que nous sommes sur le point de confirmer.

Je me bornerai à adresser aux délégations de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et des autres Etats Membres qui ont voté contre la résolution un pressant appel leur demandant d'examiner s'il n'y a pas lieu de modifier leur attitude. Je comprends parfaitement qu'il ne m'appartient pas plus qu'à quiconque de mettre en question la manière dont une délégation quelconque a voté ou devrait voter sur une proposition donnée. Toutefois, les assurances données à maintes reprises par la délégation de l'URSS et que M. Gromyko vient de réitérer ce soir même semblent justifier l'appel que je veux adresser. La délégation de l'URSS a déclaré qu'elle s'intéresse sincèrement à l'établissement d'un régime d'indépendance en Corée dans le plus bref délai possible. Sur cette question fondamentale tout au moins, elle partage l'avis des autres délégations.

Mais, par ailleurs — et sa sincérité sur ce point n'est pas moins grande — elle se sépare d'elles sur la question de la procédure à suivre. Elle a insisté sur deux points: premièrement, l'invitation de représentants du peuple coréen à la présente session de l'Assemblée générale et deuxièmement, le retrait, au 1er janvier 1948, des troupes d'occupation stationnées en Corée. Ici encore, il convient de signaler que si la Première

majority was opposed to the principle of Korean representation in our deliberations or to the principle of troop withdrawal. The proposal to invite Korean representatives to our current session was rejected only because the shortness of the time remaining would not permit their proper election and appearance amongst us at the present session.

If we had accepted the proposal of the delegation of the USSR and then proceeded to insist on spokesmen who would be truly representative of the Korean people, we should have created a situation wherein their participation in our deliberations would most surely have been delayed until the next regular session of the General Assembly. Such a delay would hardly be in keeping with the avowed desire of the USSR to hasten the advent of Korean independence.

Obviously, a compromise measure had to be adopted. The principle of consultation with representatives of the Korean people had to be reconciled with the necessity of taking some positive action within the short time at our disposal. Such a compromise is effected in the resolution before us, which calls for the election by the Korean people of representatives who will constitute themselves into the national assembly of a provisional national government of Korea. The Korean representatives would then be asked to consult with the special commission of the General Assembly on the various matters enumerated in the resolution concerning all essential steps preparatory to the proclamation of Korean independence.

This procedure would fulfil the principle of representation and consultation, and every honest person must realize that compliance with this imperative requirement is not prevented by the reversal of the procedure suggested by the USSR delegation.

There is also the matter of troop withdrawal. While we applaud the action of the USSR in making this generous gesture, we must at the same time regret the fact that it seems to have been advanced in the spirit of a dare. We like to think that the question of Korean independence is much too important and serious a matter to be made the occasion for the throwing down of gauntlets and the issuing of challenges.

We have heard the most solemn pledge made by the United States delegation, to the effect that the United States Government is fully determined to withdraw all its troops from Korea. But surely, the withdrawal of troops has value not so much in itself as an act of renunciation, but rather as an act related to the orderly and peaceful process of facilitating the establishment of Korean independence.

Since, therefore, there is no basic disagreement between us and the USSR delegation on the two practical questions of Korean representation and troop withdrawal, we consider it to be entirely

Commission s'est prononcée contre ces deux propositions, cela n'indique nullement que la majorité était opposée au principe de la représentation du peuple coréen à nos délibérations ni à celui du retrait des troupes. La proposition tendant à inviter des représentants du peuple coréen à la présente session de l'Assemblée a été repoussée uniquement parce que l'on ne disposait pas d'assez de temps pour que ces représentants fussent élus dans des conditions régulières et qu'ils puissent se présenter devant l'Assemblée.

Si nous avions adopté la proposition de la délégation de l'URSS et si nous avions ensuite insisté pour que des délégués représentant réellement le peuple de Corée soient entendus ici, nous aurions créé une situation telle que la participation de ces représentants à nos délibérations aurait très certainement été renvoyée jusqu'à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée; or, un tel retard serait loin d'être conforme au désir exprimé par la délégation de l'URSS de hâter l'indépendance du peuple coréen.

Il fallait de toute évidence adopter une solution de compromis et concilier le principe d'une consultation avec les représentants du peuple coréen avec la nécessité de prendre des mesures positives dans le bref délai dont nous disposons. Ce compromis se trouve réalisé dans la résolution dont nous sommes saisis et qui demande que le peuple de Corée élise des représentants qui, eux-mêmes, se constitueront en Assemblée nationale pour désigner le gouvernement provisoire de Corée. On demandera ensuite aux représentants du peuple coréen de se consulter avec la commission spéciale de l'Assemblée générale sur les diverses questions énumérées dans la résolution et concernant toutes les mesures préliminaires essentielles qui devront préparer la proclamation de l'indépendance de la Corée.

Si l'on procédait ainsi le principe de la représentation et de la consultation serait respecté et si l'on est de bonne foi, on doit comprendre que le rejet de la procédure proposée par la délégation de l'URSS n'est pas incompatible avec cette nécessité impérieuse.

Il y a encore la question du retrait des troupes. Tout en nous félicitant de l'initiative prise par l'URSS lorsqu'elle a fait ce geste généreux, nous ne pouvons nous empêcher de regretter en même temps que ce geste ait été fait dans un esprit de défi. L'indépendance de la Corée est une question beaucoup trop sérieuse et trop importante pour qu'on en fasse une occasion de lancer des défis.

Nous avons entendu la délégation des Etats-Unis nous assurer de la manière la plus solennelle que le Gouvernement de ce pays est fermement résolu à retirer toutes ses troupes de Corée. Cependant, on ne doit pas tant considérer ce retrait comme un acte de renonciation que comme un acte qui se rattache à l'ensemble des mesures d'ordre et de pacification tendant à faciliter l'établissement d'une Corée indépendante.

Par conséquent, puisqu'il n'existe aucun désaccord fondamental entre la délégation de l'URSS et nous-mêmes sur les deux questions d'ordre pratique de la représentation du peuple

in order to beg and plead with the USSR delegation, in the most earnest terms we can command, to do nothing at this point which would close the door completely to the possibility of its participation in the task which the United Nations has set before itself in Korea.

This is an enterprise of truly historic proportions for our young Organization. My delegation desires to reaffirm its sincere hope and wish that the USSR will not permit mere differences in method to prevent its participation in realizing the common objective.

I have made this appeal at the risk of being called ingenuous. I have made it solely and exclusively in the interest of the unfortunate people of Korea, who now run the peril of being sacrificed on the altar of power politics.

Although we know the force and character of this gigantic rivalry, we cannot pass in silence the cruel destiny to which our action may condemn the Korean people: that of having a rump parliament, a divided government and a dismembered territory.

I ask the USSR delegation to consider that the special commission on Korea is to be composed of States most of which are neighbours of Korea and are as sincerely devoted as any other States to the redemption of all Asia from subjection. If the USSR is, as it has often averred, truly with us in this great and difficult task, why then will the Government not co-operate in the work of the commission? If there is any doubt in the minds of the delegation of the USSR as to how the commission will act and what it will do, is it not better that the USSR be there to proffer advice, or seek common counsel, or object if it must?

In voting for the resolution submitted by the First Committee, therefore, I wish to make it plain that my delegation is not rejecting the possibility of USSR participation in the work of the United Nations Temporary Commission on Korea. The door will be open to it and its representatives will be welcome to work with us, just as they have somehow worked with us here, regardless of the difficulties and the tumult that have attended so great a part of our deliberations.

The PRESIDENT (*translated from French*): Four more speakers desire to address the General Assembly with regard to this item of the agenda. Therefore, it seems to me that it is not possible to conclude the discussion of the problem of Korea this evening.

If there are no objections, we shall adjourn this meeting and resume our discussion of this question tomorrow at 11 a.m.

The meeting rose at 10.55 p.m.

coréen et du retrait des troupes, nous estimons absolument normal de demander instamment à la délégation de l'URSS, et dans les termes les plus solennels, de ne rien faire en ce moment qui puisse l'empêcher de participer à la tâche que les Nations Unies se sont fixée en Corée.

C'est là une entreprise de portée vraiment historique dans la vie de notre jeune Organisation. Ma délégation désire proclamer une fois de plus qu'elle espère et souhaite vivement que l'URSS ne permettra pas que de simples divergences sur des questions de méthode l'empêchent de participer à la réalisation de notre objectif commun.

J'ai adressé cet appel au risque de me voir qualifié de naïf mais si je le fais, c'est uniquement dans l'intérêt du malheureux peuple de Corée qui court maintenant le risque de se voir sacrifier sur l'autel de la politique de puissance.

Nous connaissons le caractère et la force de cette rivalité gigantesque mais nous ne pouvons moins faire que d'évoquer le cruel destin auquel les mesures que nous allons prendre pourraient condamner le peuple coréen: celui-ci risquerait d'avoir un parlement non représentatif, un gouvernement divisé et son territoire démembré.

Je demande à la délégation de l'URSS de bien vouloir considérer que la Commission spéciale pour la Corée doit se composer de représentants d'Etats dont la plupart sont des voisins de ce pays et sont aussi sincèrement désireux que tous les autres Etats Membres de voir l'Asie entière vivre dans l'indépendance. Si, comme elle l'a souvent affirmé, l'URSS est vraiment avec nous dans cette tâche immense et difficile, pourquoi alors son Gouvernement ne participerait-il pas aux travaux de la Commission? S'il subsiste dans l'esprit de la délégation de l'URSS quelque doute sur la manière dont la Commission agira et sur ce qu'elle fera, ne vaudrait-il pas mieux qu'elle fasse partie de cette Commission afin de donner des conseils, de chercher à participer aux délibérations communes ou même de présenter des objections, si c'est nécessaire?

Je voudrais donc préciser qu'en votant en faveur de la résolution de la Première Commission ma délégation n'exclut nullement la possibilité de voir la délégation de l'URSS participer aux travaux de la Commission temporaire des Nations Unies en Corée. La porte lui reste ouverte et ses représentants seront chaleureusement accueillis tout comme lorsqu'ils ont travaillé avec nous dans cette Assemblée, et l'on oubliera les difficultés et l'agitation qui ont accompagné une si grande partie de nos délibérations.

Le PRÉSIDENT: Quatre orateurs veulent encore prendre la parole devant l'Assemblée générale sur ce point de l'ordre du jour. Il me semble donc qu'il n'est pas possible de terminer la discussion du problème de la Corée ce soir.

S'il n'y a pas d'objection, je vais lever la séance et nous reprendrons le débat demain à 11 heures.

La séance est levée à 22 h. 55.